

Séminaire « Soutenabilités »

Contribution - Covid-19 : pour un « après » soutenable

Nom : Grelot

Prénoms : Geoffroy

Institution ou entreprise : Ministère

Axe(s) :

- Quelles interactions humains-nature, mondialisation et pandémies ?
- Quelles attentes à l'égard de la puissance publique face aux risques ?
- Quelles interdépendances et quelles formes d'autonomie à différentes échelles ?
- Quelle voie pour une économie soutenable ?

Intitulé de votre contribution : Transformation nationale dans un contexte de numérisation, de transition écologique et de crise post-Covid19. Pour un étatisme sélectif et agile, un social-libéralisme durable et un conservatisme d'avenir

Résumé de votre contribution :

Construire une prospérité durable appelle une vision holistique de la vie de la Nation. Celle proposée ici repose sur quatre piliers :

- user des instruments de souveraineté monétaire : centrer l'effort sur l'utilité physique des dépenses publiques (régalien & investissements) et, indépendamment, des incitations et de la redistribution exercées par la fiscalité. L'équilibre comptable en soi, muet en effets réels, et les mécanismes de dette sont obsolètes pour une monnaie souveraine flottante et nuisent à la compréhension du sujet par les citoyens (et trop de responsables) ;
- structurer une économie durable : contrainte dans un modèle dépassé de croissance quantitative, en faire un levier de reconquête de la sécurité d'approvisionnement (incluant une relocalisation industrielle, rejaillissant en souveraineté alimentaire,

sanitaire, militaire) à l'aide d'une fiscalité à la source de l'injection de ressources dans la consommation ;

- donner à l'action publique une place et une organisation interne fondées sur la subsidiarité pour une meilleure proximité avec les besoins et une résilience augmentée ;
- reconstruire une communauté nationale de qualité, en retrouvant les valeurs fondatrices de notre civilisation : dignité de tous et responsabilité de chacun, parfois perdues de vue. Industrie et consommation, aménagement du territoire et logement, action sociale, services publics dont l'instruction et la santé, sécurité, sont évoqués au travers de quelques pistes, non exhaustives.

Propositions de transformation nationale

dans un contexte de numérisation, de transition écologique
et de crise post-Covid19

*pour un étatsisme sélectif et agile, un social-libéralisme
durable et un conservatisme d'avenir*

Synthèse

Construire une prospérité durable appelle une vision holistique de la vie de la Nation. Celle proposée ici repose sur quatre piliers :

- user des instruments de **souveraineté monétaire** : centrer l'effort sur *l'utilité physique* des dépenses publiques (régalien & investissements) et, *indépendamment*, des incitations et de la redistribution exercées par la fiscalité. L'équilibre comptable en soi, muet en effets réels, et les mécanismes de dette sont obsolètes pour une monnaie souveraine flottante et nuisent à la compréhension du sujet par les citoyens (et trop de responsables) ;
- structurer une **économie durable** : contrainte dans un modèle dépassé de croissance quantitative, en faire un levier de reconquête de la sécurité d'approvisionnement (incluant une relocalisation industrielle, rejaillissant en souveraineté alimentaire, sanitaire, militaire) à l'aide d'une fiscalité à la source de l'injection de ressources dans la consommation ;
- donner à l'action publique une place et une organisation interne fondées sur la **subsidiarité** pour une meilleure proximité avec les besoins et une résilience augmentée ;
- reconstruire une communauté nationale de qualité, en retrouvant les valeurs fondatrices de notre civilisation : **dignité** de tous et **responsabilité** de chacun, parfois perdues de vue.

Industrie et consommation, aménagement du territoire et logement, action sociale, services publics dont l'instruction et la santé, sécurité, sont évoqués au travers de quelques pistes, non exhaustives.

Avertissement

En quelques pages, ce papier ne prétend pas élaborer un plan d'action précis dont tous les objectifs seraient atteignables à court terme mais, au contraire, une vision d'ensemble de l'action publique dans une communauté nationale qui s'assume. Synthèse de convictions personnelles et de sources d'idées dans des domaines variés, dont l'auteur ne se prétend pas expert, il prend le parti délibéré de mettre en avant, le cas échéant, des orientations non-conformistes mais qui semblent mener vers un modèle cohérent et « désirable », où tout se tient en s'efforçant d'être aligné sur une même base de valeurs et dans un même sens stratégique.

Le panorama reste évidemment fort incomplet, certains domaines étant à peine effleurés voire absents, et la traduction en mesures (juridiques et projets) nécessitera l'approfondissement par des experts et l'élaboration de modèles chiffrés pour mesurer les progrès et adapter les trajectoires.

A court terme, il est évident que le coup porté à l'économie sera d'autant moins sévère que le confinement sera tôt levé avec les mesures compensatoires de prévention individuelle ; les mesures accompagnant le déconfinement

sont semblables à celles ayant permis aux démocraties qui s'en sortent le mieux d'éviter ce confinement généralisé. Ce papier n'y est pas consacré ; on recommandera simplement d'indexer en toute transparence les différentes mesures sur des objectifs de performance quantifiables de chaque couche de « défense en profondeur » du modèle de l'épidémie (plutôt que sur des échéances *a priori* ne découlant pas de résultats mesurés) – voir une brève suggestion en fin de document sur la *Gestion de crise* en général.

Sommaire

Principes généraux : une vision de la société et du rôle de l'État.....	2
Économie.....	3
Finances publiques	3
Entreprise	9
Enjeux environnementaux et énergétiques	10
Valorisation du monde rural et des villes moyennes	14
Logement, immobilier	15
Industrie	16
Action sociale	18
Pouvoirs publics.....	20
Missions & moyens de l'État	20
Territoire	21
Administration	23
Droit	24
Vie politique	25
Services publics.....	26
Instruction	26
Santé	27
Immigration	27
Sécurité.....	29
Géopolitique et Défense	29
Sécurité intérieure	29
Maîtrise des risques	30
Gestion de crise	30
Sélection de sources d'inspiration.....	31

PRINCIPES GÉNÉRAUX : UNE VISION DE LA SOCIÉTÉ ET DU RÔLE DE L'ÉTAT

Afin de construire une Nation forte pour retrouver et défendre un mode de vie désirable, il conviendra de revenir au fondement de nos « valeurs » officielles un peu conceptuelles, galvaudées et déformées, qui est sans doute **la dignité et la responsabilité de chaque personne** ; celles-ci emportent :

- le respect des consciences et de la « valeur ajoutée » humaine de chacun donc, en particulier, la liberté de religion, la liberté d'expression et de réunion (condition du volet « amical » de la fraternité, quand on y pense), la liberté d'entreprendre et la propriété privée, la sollicitude envers les plus pauvres physiquement, moralement ou économiquement (volet « éthique et social » de la fraternité) ;

- l'égalité en droit, donc la démocratie (perfectible néanmoins, sur le plan de l'instruction des électeurs et de mandats votés sur des programmes exprimés en « moyens »), les services publics, l'intérêt général, la protection des biens communs, etc.

C'est la clef de lecture, à retrouver dans notre société, de nombreux équilibres : entre liberté et égalité, entre autonomie et responsabilité (subsidiarité, tant en politique qu'en entreprise), entre propriété privée des biens et leur utilité commune et entre marché et intervention publique (économie), entre performance et solidarité (droit social, méritocratie) ; et c'est sans doute l'élément différenciateur mais oublié de la culture politique « européenne ».

Organiser cette société sur le principe de confiance-responsabilité, organisation fondée donc sur le principe de **subsidiarité** :

- un gouvernement stratégique défendant le bien commun et améliorant les biens communs (y compris par les relations pluri-nationales pour ce qui concerne les biens communs mondiaux),
- des activités, tant privées que publiques (régaliennes et services publics), structurées et alimentées dans un objectif de création de la meilleure valeur pour leurs « clients » finaux, qui suppose généralement agilité donc autonomie, constituant ainsi un moyen de prospérité et de résilience au niveau de la Nation.

Concentrer l'État et les collectivités publiques, sur leurs missions régaliennes et les investissements dans les capacités d'intérêt général (fortement mutualisées ou ne pouvant avoir de rentabilité comptable directe) d'une part ; d'autre part, sur l'orientation des activités privées dans le sens du bien commun mais, ceci, plutôt par incitations que par intervention directe¹ (conciliant ainsi vision stratégique publique et efficacité des moyens privés agissant dans un marché). Soit l'équilibre entre un « minarchisme », qui ignore les corrections nécessaires à une économie privée imparfaite pour maintenir le bien commun, et un « étatsisme-providence » qu'il faudra débarrasser d'un carcan budgétaire paralysant et de son corollaire fiscal asphyxiant les « classes moyennes », ainsi que de régulations trop hypertrophiées pour être cohérentes, sinon efficaces (voir plus bas *Finances publiques*).

ÉCONOMIE

Finances publiques

Monnaie

La souveraineté monétaire doit être rappelée comme caractéristique essentielle d'un État. **Si l'intendance peut en être déléguée à une banque centrale supranationale, chaque État tant qu'il conserve sa souveraineté fiscale** (l'autorité de décider des impôts sur son territoire et les moyens d'en exiger le recouvrement) **doit être libre de créer la monnaie dont ses missions et son économie ont besoin.** Beaucoup de représentations ont perduré, à tort, de l'époque de l'étalon-or et plus généralement des modèles à parité fixée sur un actif *exogène* : ces erreurs de modèle² nous privent aujourd'hui d'un levier essentiel de politique économique.

En réalité, la capacité financière souveraine de l'État procède de son pouvoir de prescrire une proportion de travaux d'intérêt général. Plus qu'un emprunt à une hypothétique source originelle, **la monnaie** (espèces +

1 Comme le souligne Tocqueville, les mécanismes de l'État sont performants pour empêcher ou contraindre, non pour agir. (*De la démocratie en Amérique*).

2 Ex : « la dette publique sera à rembourser par nos enfants », « difficulté à trouver des prêteurs », « les impôts sont nécessaires d'abord pour financer les dépenses », « l'épargne privée finance l'investissement privé » ...

comptes de dépôts garantis) **est en fin de compte une reconnaissance**, envers ses administrés, **de travaux d'intérêt général** exécutés en excès (rémunération des fonctionnaires, achats au privé) ou remis à plus tard (impôts), titre transitant des bénéficiaires vers les contribuables à travers l'économie. **Son émission précède logiquement l'impôt et n'a pas besoin d'une origine tierce/du marché.** Vu ainsi, un déficit public net – émission monétaire nette – équivaut à une remise à plus tard d'un volume de travaux d'intérêt général des administrés, aux fins soit (subventions, prestations sociales...) de leur offrir de vaquer d'abord à leurs activités privées, soit (traitement des fonctionnaires, achats publics) d'orienter un travail d'intérêt public en profitant des efficacités d'échelle d'une fourniture par le secteur privé.

Circulation monétaire, dettes publiques et taux d'intérêt

Comme l'État crée sa monnaie en :

- créditant ses fonctionnaires, ses fournisseurs (de biens, services, titres financiers...) et ses subventionnés (auprès de leurs banques), ou des organismes à personnalité juridique propre,
- prêtant des devises aux banques commerciales pour qu'elles équilibrent leurs crédits réciproques, en achetant des bons du trésor ;

et la capte (la « détruit » effectivement, une reconnaissance de dette revenue entre les mains de son créancier n'étant qu'un papier sans valeur), en :

- prélevant des taxes sur la particuliers et les entreprises,
- vendant des services publics réalisés par ses propres moyens, vendant des titres en sa possession,
- se faisant rembourser par les banques d'un trop-plein de devises, en vendant ses bons du trésor ;

la dette publique par bons du trésor (en devise nationale) n'est, au final, qu'un service de placement garanti (comparable à des livrets d'épargne, les réserves étant comparables à des comptes de dépôts) et à rendement limité, offert aux tiers (privés ou même étrangers) :

- les emprunts du Trésor étaient bien un moyen de financement, en sus des taxes antérieures, dans un système monétaire à parité fixée ; ils sont devenus redondants avec la monnaie elle-même dans un système flottant. En soi, cette complication de la circulation monétaire n'empêche rien (simple jeu d'écritures) mais elle dissipe en vain une « capacité de travail » qui pourrait être utilisée pour une production plus réelle. Au minimum, il serait plus intelligible de directement payer un taux d'intérêt sur les réserves en dépôt ;
- convertir progressivement les « emprunts » (en euros) en « déficit » simple éliminerait le parasitage du budget par le service des intérêts, source d'un « effet Ponzi » apparent sans conséquence directe sur l'économie réelle (sauf dans la mesure où il gâche la confiance), mais constituant une rente pour le secteur financier par rapport au reste de l'économie ;
- racheter ou émettre des bons du trésor n'est qu'un arbitrage assimilable au transfert entre un compte de dépôt et un livret d'épargne. L'augmentation relative des réserves (quantitative *easing*) ne suffit pas à recréer dans l'économie de la demande solvable de crédit, donc de l'investissement. Le secteur non financier ne les verra que si cet accroissement de réserves traduit des dépenses nettes réelles de l'État (charge à lui que ces dépenses soient productives dans le sens du bien commun, voir la suite de ce chapitre).

Il s'ensuit que le déficit public n'est pas borné *a priori* en termes comptables mais doit être conçu d'après **l'utilité générale des dépenses** i.e. de l'allocation de l'effort qu'elles représentent³, **l'utilité et l'équité des taxes** i.e. des comportements qu'elles favorisent. Les objectifs économiques doivent être « réels » plutôt que comptables :

- **poids** respectif des acquisitions publiques et privées : aux deux extrémités, ni une économie totalement libérale ni une économie collectiviste ne prospèrent sur le long terme. Les intérêts individuels d'une économie totalement libérale ne sauront pas investir suffisamment pour le bien

3 Illustration dans une société primitive seigneuriale sans monnaie. L'emploi des *jours de corvée* pour construire un pont, un moulin banal ou une fortification sera une dépense plus productive que pour réaliser une galerie de statues du chef. Mais, dans un cas comme dans l'autre, si on mobilise pour ces travaux publics trop de jours de corvée des paysans, ou bien s'il y a trop de soldats (pourtant utiles en soi) par rapport aux paysans et à ce qu'ils produisent, tout le monde aura faim...

commun sur le long terme, tandis que la bureaucratie d'une économie collectiviste ne saura pas orienter correctement l'effort collectif d'une société complexe (et cela même en supposant, dans les deux cas, l'absence de corruption !). Concentrer donc les dépenses publiques, hors transferts, sur les missions régaliennes et les investissements d'intérêt général où la seule initiative privée reste inopérante ;

- minimiser la **distorsion** (lorsqu'elle n'est pas un objectif de bien commun) par rapport au marché : en allouant des ressources à des producteurs inefficaces ou à des produits dont l'utilité commune est faible, elle nuirait à la prospérité en privant de ces ressources la production de biens et services de meilleure valeur réelle ; c'est là que réside une possible **cause monétaire d'inflation**. En outre, fixer une variété de rapports de prix par un grand nombre de mesures incitatives, difficiles à équilibrer parfaitement, ne peut que susciter des aubaines par lesquelles certains acteurs captent une part disproportionnée de richesse par rapport à leur utilité : éviter donc de multiplier les mesures sectorielles partageant un même objectif (cf. notamment *Fiscalité écologique*) ;
- maintenir ou renforcer l'appareil productif national en cas d'insuffisance temporaire de personnel, de matériel ou d'énergie (comme pour la crise en cours, du fait du confinement et des difficultés d'approvisionnement à l'importation). C'est alors la **perte durable de la capacité de production – et non le déficit/injection monétaire – qui serait la cause d'une inflation** ;
- maintenir la capacité monétaire à importer : là encore, plus que chercher à protéger « comptablement », par une limitation des réserves, le cours avec les autres monnaies (qui n'est qu'une résultante de l'économie à un moment donné), l'enjeu est d'**orienter l'économie nationale vers des produits suscitant de l'intérêt**, conservant sur le long terme la demande de monnaie nationale par l'étranger ;
- éviter, au contraire, de provoquer une récession par l'assèchement des liquidités (austérité budgétaire qui serait appliquée dans une logique comptable, décorrélée de l'économie réelle) ;
- faire internaliser au maximum, par leurs protagonistes, les charges occasionnées par chaque situation à la collectivité, rôle positif que devrait remplir la fiscalité.

Prospérité et stabilité des prix ont à voir avec la pertinence de la dépense publique nette plutôt qu'avec sa nullité en valeur, souci de l'ordo-libéralisme. Il ne s'agit pas pour autant de considérer que « ça ne coûte rien [quand] c'est l'État qui paie », puisque toute activité commandée par l'État reste une capacité de travail non laissée à l'initiative privée, donc coûte à l'économie l'utilité qu'elle n'aurait pas suffisamment pour le service commun ; mais de se permettre de **travailler en priorité à l'utilité pratique des mesures publiques** (dépenses, répartition fiscale, réglementation, organisation interne) **plutôt qu'à un équilibre comptable**.

Considérant les mécanismes monétaires exposés ci-dessus, la **séquence de décision budgétaire** devrait être :

- définir les **dépenses publiques** (brutes, pas le déficit) correspondant à la « **taille de l'État** » acceptée dans différents domaines (dont un indicateur quantitatif global serait le ratio dépenses publiques sur PIB, 0 : pas de gouvernement, 1 : collectivisme autarcique). Ces dépenses se composent, en nature : d'investissements, de personnel et de subventions ; en finalités : d'opérations (régaliennes et services) et de régulation/facilitation – cf. *Missions & moyens de l'État*. Un État trop opérateur au-delà du régalien est généralement moins efficace que le marché et, s'il se met à acheter la production trop cher, va générer de l'inflation ; un État trop régulateur/facilitateur occupe trop d'administratifs à des tâches non directement productives voire contre-productives pour l'activité privée ;
- définir l'**objectif global de taxation**, traduisant le freinage de la capacité d'achat de la production de l'économie. Sous peine de risque inflationniste, elle devra couvrir au moins la prévision de **réservation par l'État de la production privée à venir** (nette de sa propre valeur ajoutée productive – cf. *Fiscalité*). Au-delà de ce minimum et à concurrence de la dépense totale définie, une marge de manœuvre existe permettant de piloter, par le déficit (équivalent à l'injection monétaire nette dans l'économie), la capacité d'épargne nette (épargne ajoutée moins nouveaux

investissements) du secteur privé (incluant les opérations en euro du secteur étranger) ;

- définir la **répartition de cette taxation** entre les acteurs économiques privés, correspondant aux **objectifs politiques de redistribution et d'influence économique sur les comportements** (notamment la sobriété environnementale et énergétique – voir *Enjeux environnementaux et énergétiques*) ;
- laisser agir les **stabilisateurs automatiques** dont on aura soin de garnir tant la dépense (prestations sociales notamment – voir aussi *Solidarité entre revenus*) que les prélèvements (sur l'activité, notamment les ventes ; possible sur le revenu mais ne s'applique qu'aux travailleurs locaux et pénalise l'activité trop tôt, au moment de la production plutôt que de sa valorisation). Pour le coup, éviter d'indexer sur « le PIB/les prix réels » les mesures portant déficit contracyclique car cela les rendrait au contraire procycliques.

La situation habituelle en France est, macroscopiquement, trop d'État (réduire les dépenses d'administration, reconstruire aussi la réglementation dans le sens d'une « sobriété réglementaire »), beaucoup trop d'impôts (réduire le surcoût du travail pour redonner de l'air à l'activité privée donc à l'emploi) et, en net, un déficit public probablement un peu faible en moyenne (vu l'ampleur du chômage).

C'était le cas avant la crise économique induite par le confinement lors du Covid-19. Dans l'immédiat, les compensations publiques aux entreprises et travailleurs en sous-activité sont nécessaires pour préserver les capacités productives de façon à reprendre, et si possible rattraper partiellement, le manque à produire dès la levée progressive du confinement ; dans l'intervalle, à court terme, la taxation de la consommation doit être maintenue pour éviter l'inflation.

En revanche, après le retour de l'activité à la normale, la stratégie de finances publiques devrait consister à **réduire la complexité des régulations et des structures de gestion** (donc, un peu, les administrations associées – cf. *Pouvoirs publics*) mais, simultanément, à **réduire sensiblement l'imposition du travail**, de façon à favoriser la croissance de l'emploi productif permettant de retrouver la prospérité et de gagner une plus grande indépendance industrielle⁴ (quitte, en net, à augmenter un peu le déficit). On pourrait commencer par alléger voire supprimer les « charges sociales » qui constituent une ponction platement proportionnelle des salaires (et des bénéfices des indépendants) – cf. *Fiscalité*.

Dans le cas inédit de l'euro, monnaie partagée par plusieurs États souverains, il devrait être possible que **chaque État⁵ soit autonome en émission/captation de la monnaie**, sans risque inflationniste global exagéré sous réserve d'un minimum de confiance entre les États (condition sans laquelle cette monnaie commune ne devrait pas exister !). Au pire, si l'un des États dépense « trop » et surtout mal, ce surplus monétaire même localement inflationniste ne deviendra libérateur des impôts d'un État voisin resté « vertueux » qu'en passant par la propre économie de ce dernier, restée par hypothèse « bien orientée » ; donc si impact transfrontalier il y a, il sera plutôt bénéfique au pays de destination. De toute façon, par somme comptable, le « désendettement » de pays soi-disant « vertueux » en zone euro ne peut se faire qu'au prix de l'endettement d'autres⁶. Le handicap de l'Eurozone est qu'elle a prétendu dissocier la souveraineté

4 L'activité industrielle manquante dans notre économie ne reflète pas d'abord sa « ponction » par les fournisseurs étrangers de nos importations mais, à l'origine, une sous-consommation de notre propre production, ayant généré récessions et chômage.

5 La logique de liberté monétaire ne pourrait pas s'appliquer aux administrations locales, non souveraines, même dans une option de décentralisation poussée. Les acteurs privés, profitant simultanément des mêmes importantes prestations publiques nationales, sont trop mobiles entre localités pour qu'une autonomie monétaire locale soit opérante. Celle-ci n'a de sens qu'à l'échelle d'une communauté politique « nationale », partageant les mêmes principes, mode de vie et organisation de la société.

6 Si les déficits publics continuent à être compris comme un endettement sur les marchés, et que le sud de l'Europe s'endette davantage pour compenser la crise, c'est peut-être l'Allemagne qui finira tentée de quitter l'euro... Pourtant, les fameux déficits grecs des années 2000 ont plutôt profité à l'industrie exportatrice allemande.

monétaire de la souveraineté fiscale et, ainsi, de l'autorité politique, privant les États membres d'un levier fondamental de l'action publique sans pour autant le matérialiser au niveau supranational.

Fiscalité

Analyse

Dans un système monétaire supposé (ou rendu, eu égard au statut actuel de la BCE vis-à-vis des États membres) souverain et flottant, puisqu'il ne s'agit pas de *financer* en tant que tel les dépenses publiques, pour quelles finalités extraire de l'économie privée des liquidités qu'on y a injectées ?

- susciter la **demande de monnaie** qui confère à celle-ci son statut souverain puisqu'**exigible**, au besoin, par la force (la monnaie est ainsi définie comme de la dette garantie libératoire de l'impôt) ;
 - techniquement, susciter aussi de la part des banques commerciales un besoin en réserves monétaires, donc amortir les flux entre les banque-s (y compris la centrale), et sans doute aussi encourager l'activité privée de dépôt bancaire (non directement rentable) ;
- **réserver dans la production nationale une part** de monnaie correspondant au minimum **aux achats de biens et services** (dont le travail, mais hors transferts) **prévus par l'État** nets des contributions productives de l'État (en retenant que l'activité induite par les dépenses à un moment donné se déroule plus tardivement que l'activité taxée à un moment donné)
 - ceci contrôle le déficit de façon à être non inflationniste, tout en pouvant s'ajuster aux besoins de l'économie (jusqu'à être nul, i.e. taxer jusqu'aux dépenses publiques totales, transferts inclus) ;
 - le chômage traduit à cet égard une pénurie de monnaie, une capacité de production inutilisée, un prix du travail trop faible par rapport au reste du marché. Au lieu de laisser le chômage servir de tampon de modération de l'inflation, avec tous ses dommages sociaux, un service public d'emploi en dernier ressort à rémunération horaire fixe serait un levier intéressant à étudier : à la fois socialement positif (revenu minimum, maintien en activité, sens collectif...) et contracyclique, la gestion pourrait même en être confiée à des professionnels du placement temporaire ;
- venant en complément des dépenses d'investissement/subvention :
 - **orienter les activités et les comportements**. Ce levier distord néanmoins le marché privé donc est à limiter aux enjeux où celui-ci ne parvient pas à internaliser les effets sur les biens communs ;
 - **modérer les disparités** de niveau de vie dans la mesure où le capitalisme, économiquement nécessaire et efficace, a malgré tout un effet financier de divergence mécanique entre les richesses individuelles. Ce levier distord néanmoins l'incitation à l'effort donc est à juger en termes de bénéfice en « décence corrigée » vs coût en désincitation au travail. Donner aux uns assure déjà une redistribution, même sans prélèvement spécifiques à d'autres (qui renforcerait la compression des richesses individuelles, de façon plus ou moins équitable).

Comparaison de la taxation des stocks (capital, patrimoine) vs. des flux (revenus du travail courant, le capital étant un résultat intermédiaire issu du travail passé) :

- taxer régulièrement le stock revient à taxer plusieurs fois le même travail ; nuit à la préservation du patrimoine, mais érode les rentes de situation ;
- taxer le travail présente plusieurs inconvénients :
 - sur le principe, ce levier est assez paradoxal puisqu'il assèche la capacité de demande que, du côté opposé, la création monétaire est censée favoriser,
 - cela restreint la marge de manœuvre au niveau prélèvement total, comparé à la taxation de la consommation et de l'épargne qui permet d'influer dans le sens de l'intérêt général sur l'arbitrage entre les dépenses,

- cela alourdit les tâches non productives d'administration des entreprises et de contrôle par le fisc ;
- taxer les revenus du capital taxé plusieurs fois un travail passé mais uniquement sur sa création marginale de valeur (monétaire), limite les rentes de situation sans les éroder. C'est aussi assez juste pour la répartition de l'équilibre comptable puisque cela oriente le bénéfice du déficit public (net) vers la demande plutôt que l'épargne.

Orientations proposées

- **supprimer la taxation du travail** valorisé sous forme de salaire et de chiffre d'affaires : charges sociales, impôt sur le revenu et sur les sociétés. On pourrait vouloir maintenir une taxation des plus hauts revenus, selon l'appréciation politique d'un plafond de décence (typiquement, un facteur faisant gagner autant en un jour de travail que le salarié minimum en un ou quelques mois, semble un seuil déjà très confortable) ; cependant il y a peut-être plus de sens à limiter la consommation de ressources réelles que l'obtention de monnaie, voir donc la proposition suivante ;
- **taxer la consommation instantanée** (c'est bien ce qui traduit l'emploi de ressources réelles et c'est parfaitement contracyclique) par une « **TVA écologique** » :
 - correspondant en moyenne à la **part visée de la consommation publique dans la taille de l'économie** (cela représenterait au mieux la réservation nette par l'État de la production nationale),
 - **modulée selon un impact environnemental**, notamment lié, pour commencer, aux énergies fossiles, selon le modèle discuté au § *Enjeux environnementaux et énergétiques*,
 - **à l'impact assez naturellement progressif** en valeur, les biens « les plus chers » étant souvent comparativement plus intensifs en ressources naturelles (énergie comprise) et moins en travail que les biens « les moins chers ». Cet effet socialement redistributif compenserait le fait de concentrer la fiscalité sur la consommation (et les revenus de l'épargne) plutôt que sur les revenus du travail, alors que la TVA classique uniforme est usuellement critiquée par son absence de redistribution, voire son poids relatif plus important sur les budgets plus modestes ;
 - applicable aussi bien à la production nationale qu'aux **importations** ;
- taxer raisonnablement les **revenus du capital** pour limiter la demande d'épargne ;
 - d'autant plus modérément que la finance sera mise au service de l'économie « réelle » (cf. *Entreprise*). En matière d'actions, le versement de dividendes est respectable dans la mesure d'un partage du bénéfice (restant après affectation aux fonds propres) entre actionnaires et salariés en proportion, par exemple, du capital non amorti des premiers et du salaire annuel des seconds, notions qui pourraient mesurer équitablement l'effort et le risque respectifs de chaque catégorie. Le dividende pourrait ainsi être taxé à la même hauteur que le travail (donc éventuellement pas) sous ce rapport, davantage au-delà. Les éventuelles plus-values à la revente, étant un risque de long terme pour les apporteurs mais aussi un vecteur de concentration du capital, pourraient au final être taxées à la même hauteur. Du point de vue de la contribution à l'intervention publique et à l'environnement, la fiscalité écologique de la consommation aura déjà grevé les ventes de l'entreprise (donc indirectement sa propre consommation) et grèvera la *consommation réelle* des bénéficiaires des revenus du capital ;
 - l'investissement privé étant favorisé par le déficit public autant que par la réduction du stock d'épargne (ou l'augmentation du stock de prêts privés), les dispositifs d'épargne défiscalisés ont l'effet comptable de maintenir élevés les niveaux à la fois d'épargne privée et de déficit public. Favoriser au contraire la dépense privée sur l'épargne aurait l'effet cumulatif de renforcer l'investissement privé et de réduire le besoin en déficit public. Il faut pour cela des emprunteurs solvables et plus généralement la confiance en des revenus substantiels : ce n'est donc pas sur les projets publics ni sur les prestations sociales qu'il est judicieux de rogner ;

- les supports réglementés comme les livrets, même à taux d'intérêt nul (reflet de la fongibilité réserves/dette publique), garderaient comme valeur la garantie par l'État des montants déposés. Au-delà de la demande « d'épargne de précaution » que représente ces supports, l'épargne aurait tendance à être placée sur des supports susceptibles de produire des revenus (donc fiscalisés) rattachés à l'économie (cf. 1ère sous-puce ci-dessus) ;
- en tout cas, l'épargne privée (secteur étranger inclus) est abondante (contrepartie exacte de la dette publique cumulée !). Au-delà des incitations fiscales, c'est la **confiance regagnée en une prospérité nationale de long terme**, y compris de bonnes perspectives de logement et d'emploi (ainsi que d'instruction des générations suivantes), dans une nation se souciant des situations difficiles, qui permettrait de diminuer ce besoin d'épargne et d'en **remobiliser une partie en investissements** (i.e. dépenses nettes du secteur privé) ;
- supprimer les subventions publiques, tant directes que par niches fiscales, aux associations. Avec une imposition nettement allégée, les adhérents seront en mesure d'en assumer entièrement le fonctionnement. D'une part, les missions ne relevant pas du périmètre régalién et social décidé par la Nation pour ses dépenses directes, relèvent du secteur privé et doivent laisser jouer l'efficacité de ce « marché » particulier du « sans profit ». D'autre part, cela évitera le risque de favoritisme partisan, voire personnel, finançant sur deniers publics des actions justifiées seulement en vagues intentions et non contrôlées par la collectivité.

Par ailleurs, pour la lisibilité de l'intervention publique en général, il serait judicieux de **découpler** dans les décisions et dans les évaluations d'impact :

- les dépenses pour les missions régaliennes (dépenses nettes car la sécurité à long terme n'est pas une activité compétitive),
- des mesures (dépenses nettes ou nulles) de redistribution horizontale et, *indépendamment*, verticale (cf. *Action sociale*),
- des mesures, à somme nulle par construction, pour les incitations de développement durable (donc indépendantes en particulier des mesures de redistribution ; cf. *Fiscalité écologique*),
- des prestations de services publics (administratifs comme commerciaux) indépendantes de mesures de redistribution (y compris au niveau local qui, lui, est tenu à l'équilibre budgétaire sauf prêt ou subvention de l'État).

Entreprise

Objectif : favoriser la création de valeur pour les « utilisateurs finaux » de façon durable pour la société et l'environnement. Objectifs secondaires (car contingents à la pérennité de l'entreprise) : maintenir voire développer ses salariés et rentabiliser l'investissement de ses propriétaires.

Statut juridique des entreprises : rendre simple la création et l'administration juridique d'une entreprise. Le report de la fiscalité – y compris § *Action sociale* – sur d'autres leviers que le travail contribuerait notablement à cette simplification.

Promouvoir des dispositifs de cogestion (pouvant aller jusqu'à des structures de type sociocratique, cf. régime néerlandais), des syndicats fortement représentatifs mais séparés par branche (sans échelon national transverse, ils seraient moins politisés). Les conventions par branche et le droit national standard resteraient un contrat par défaut, seulement en l'absence de dispositions *négociées* propres à l'entreprise.

Bourse : favoriser l'investissement pour motifs stratégiques (rôle d'actionnaire responsable et pérenne) par rapport à la spéculation sur le titre (attentes d'investisseur financier éphémère) :

- revenir à une cotation discrète, quelques fois par jour ?
- empêcher les produits plus « dérivés » que des ressources matérielles, des actions (mise de fonds dans une société), des obligations (reconnaissance de dette d'une société) et des assurances. La possibilité d'échanger des titres, comme des options, *indépendamment* (contrairement à une

assurance) des titres « tangibles » auxquels ils sont adossés, constitue un défaut structurel. En effet, pouvoir spéculer sur une situation à laquelle on n'est pas partie, en plus d'être potentiellement injuste, tend à propager des problèmes localisés au reste de l'économie réelle, par l'intermédiaire de la finance ; on ne peut pas considérer que seuls des investisseurs aptes à assumer leurs placements courent un risque dans ce cas.

Enjeux environnementaux et énergétiques

Les comportements économiques ne pourront intégrer les enjeux environnementaux qu'à partir du moment où ceux-ci seront traduits financièrement. La « gratuité » marchande des prélèvements et rejets dans l'environnement ne peut être aujourd'hui corrigée que par les puissances publiques de façon à ce que ces externalités, nuisibles aux biens communs, soient internalisés par les acteurs privés, permettant ainsi de bénéficier de l'efficacité de l'économie de marché tout en protégeant ces biens communs. La question est plus large que l'équivalent carbone en effet de serre car il faudrait également couvrir la pollution et, plus généralement, la déstabilisation des écosystèmes naturels (artificialisation des sols, acidification des eaux, déchets plastiques et métalliques...).

Il y a une convergence intéressante entre deux critiques du « PIB » et de sa croissance comme mesure de la prospérité : par les économistes du développement durable, qui les jugent non pérennes comparés aux considérations purement physiques d'intensité énergétique et d'extraction de ressources dans des réservoirs finis ; par l'explication chartaliste de la macro-économie, qui les juge muets sur l'utilité en termes réels de l'activité et sur l'efficacité de sa répartition entre les acteurs économiques (un corollaire étant l'absence de signification économique des rapports déficit public ou dette publique sur PIB). L'idée serait de transformer la croissance du PIB en une croissance de la prospérité « qualitative ».

Fiscalité écologique

La consommation des ressources naturelles était jusqu'ici « gratuite » : c'est seulement leur extraction et leur mise à disposition des consommateurs qui est payée. « Payer l'environnement » est un terme qui paraît manquer à l'équation macro-économique. Alors que le déficit, hors « taxe sur les ressources naturelles », est généralement souhaitable pour l'économie comme expliqué au § *Monnaie* mais dans une interprétation classique de la *croissance*, comment emmener l'économie vers un point de fonctionnement environnementalement sobre ?

On cherche un système qui, à la fois :

- rende compte de l'impact environnemental (dont carbone/effet de serre, mais aussi épuisement des réserves, acidification des eaux, pollutions...) des produits et des services, impact négatif (consommation de ressources, production de déchets) ou positif (recyclage, transformation en forme moins nocive),
- ne pénalise pas la production nationale par rapport à la concurrence potentiellement importée, dans un contexte où l'on retrouve justement la nécessité de reconstruire une industrie nationale,
- soit praticable, i.e. ne soit pas une « usine à gaz » à gérer par les professionnels ni à contrôler par l'administration et donc, nativement si possible, ne rende pas un détournement rentable.

Un système de contraintes et d'incitations réglementaires détaillées par usage ou finalité, par nature de l'émetteur, par forme d'énergie, etc.⁷ sera rapidement très compliqué à concevoir et à contrôler, risque d'engendrer des contournements et correspondrait à des arbitrages implicites des impacts réels, dont la

7 Ex. en vrac de cibles d'incitations qu'il faudrait gérer concurremment : transmission et occupation d'habitation-passoire, matériaux de construction, isolation et équipements économes ; implantation des commerces ; acquisition, consommation de carburants, stationnement, remplissage des véhicules, modes de déplacement au travail, usage du vélo ; remplacement d'appareils électriques, trafic ou types d'usages numériques ; contrats d'électricité par source et par régime temporel ; types de cultures et d'élevages selon les produits mis en œuvre ; familles d'aliments ; mode d'emballage. Une administration capable de concevoir et contrôler tout cela aurait un impact carbone (et économique...) réhibitoire !

maîtrise par une administration (a fortiori à plusieurs niveaux de compétences) est illusoire. Le meilleur moyen de déplacer le point de fonctionnement de l'économie serait d'**agir directement sur les prix, au plus amont de la chaîne de valeur pour pouvoir influencer sur l'ensemble de l'économie sans silo sectoriel** (ni opportunités parasites associées), **à partir d'un nombre très restreint de caractéristiques**.

L'idéal, pour influencer sur les comportements et les choix, serait de répercuter dans le prix des choses un « coût » de leur impact environnemental, à chaque étape de la chaîne de valeur et pour l'ensemble des produits et services **utilisés localement, qu'ils soient produits localement ou importés**. Le coût des conséquences étant non calculable, on s'orienterait vers un système de « compensation » obligatoire :

- du potentiel émissif/polluant des ressources naturelles extraites ou importées, d'une part, des émissions induites par les produits importés d'autre part, sous forme de permis consommés ou de taxes ;
- monnayés d'après les capacités de captation naturelle d'une part, les flux de produits recyclés/traités ou exportés d'autre part, sous forme de permis créés ou de subventions ;
- avec un rapport création sur consommation de permis tendant progressivement vers 1 ;
- avant d'avoir atteint cet équilibre, l'écart peut être restitué, pour partie, en subventions d'investissements permettant de diminuer la consommation future, pour le reste, en redistribution égale aux citoyens (compensant en partie la perte de pouvoir d'achat due à la taxation écologique des consommations issues des habitudes antérieures).

Une taxe ou un marché de permis d'*émissions* de GES, typiquement, ne coûte qu'à la production nationale, non à la consommation. De ce fait, il ne traduit pas non plus la totalité du cycle de vie des produits : par exemple, un véhicule électrique est aussi peu émissif en utilisation que l'est le mix électrique local, mais est très énergivore (bien plus qu'un classique, à cause la batterie) pour sa production donc aussi émissif que les industries des pays d'origine de ses composants ; or, on cherche à réduire les émissions nettes, pas simplement à les délocaliser.

Pour le carbone/les organiques GES en particulier, on pourrait en fait **cibler l'acquisition d'hydrocarbures plutôt que les émissions** elles-mêmes :

- l'objet est tangible donc plus simple à mesurer ;
- cela remonte au plus amont dans la chaîne de valeur, permettant d'influer sur une plus large part de l'économie (produits dérivés, produits et services par l'intermédiaire du surcoût carbone de l'énergie et des matériels mis en œuvre) sans compliquer la gestion puisque la problématique serait incorporée aux prix dès le départ ;
- les brûler pour produire de la chaleur/électricité est une transformation à basse valeur ajoutée physique. La production de matières plastiques est plus « valorisante » mais, sans transformation dépolluante, leur rejet « dans la nature » les dégrade/disperse sans les « décomposer » (au sens de constituer à nouveau une matière première naturelle) ou dégage des gaz toxiques si elles se retrouvent brûlées. On pourrait donc considérer que le malus écologique est aussi fondé à s'appliquer aux plastiques qu'à la combustion fossile mais, d'une part, pourra être amorti par une utilisation à plus haute valeur ajoutée sur une plus longue durée ; d'autre part et en sens inverse, donnera lieu à des activités de récupération/filtration/recyclage ainsi rendues plus rentables que les laisser en l'état ou les incinérer ;
- au terme souhaité, dans une économie devenue « circulaire », le système disparaît puisque, idéalement, le recyclage permet de créer autant de crédits que la production en consomme, et le « surcoût écologique » des biens retombe vers zéro puisque le bénéfice des crédits créés à partir d'un produit à recycler compense la pénalisation des crédits consommés pour la fabrication de ce produit.

Schéma similaire pour les métaux, déchets remplaçant émissions.

Ce mécanisme s'appliquerait aussi bien aux **extractions nationales**, lors de leur mise sur le marché, qu'aux **importations des ressources naturelles fossiles et métalliques** etc.

Pour traiter les **importations de produits manufacturés et de services « immatériels »**, il faudrait en quelque sorte simuler l'effet d'un tel système sur la valeur des biens candidats à l'importation. Dans une économie nationale qui serait en autarcie, l'effet de la taxation serait d'augmenter le PIB en valeur (le niveau moyen des prix) en fonction, d'une part, du potentiel émissif/polluant (donc de la charge en ressources primaires) de la production & consommation, d'autre part du « prix écologique des ressources » fixé par le dispositif et dépendant de l'écart entre consommation et récupération. Au terme visé, le surcoût écologique net est nul, c'est le PIB réel qui aura rejoint le PIB en valeur, traduisant une véritable *montée en valeur* de l'économie vers une neutralité carbone/polluante. Si l'on peut évaluer approximativement la consommation en ressources non renouvelables (p.ex. carbone, pour simplifier) d'une économie étrangère (y compris, par récurrence, ses importations), la rapporter à son PIB donnera **l'impact (physique) écologique moyen d'une unité de devise étrangère de production industrielle**. Appliquer alors **notre cotation carbone/écologique nationale** (traduite dans la devise du pays exportateur) définirait une sorte de **supplément de TVA à l'importation** qui aurait l'avantage de ne pas nécessiter de considérations complexes sur la composition des produits importés, donc de risques de tromperie (après tout, les producteurs distants doivent eux aussi être bénéficiaires donc, en moyenne, afficher des prix hors écologie reflétant fidèlement la part de ressources mobilisée par l'économie locale pour fabriquer le produit).

On peut raisonnablement considérer, en effet, que le coût des ressources naturelles, plutôt que celui du travail, est dimensionnant dans le prix d'origine des produits manufacturés candidats à l'importation. C'est moins vrai *a priori* pour les services mais, autant le coût d'un service de proximité est dimensionné par le coût local du travail, autant un service consommé à l'international est corrélé au profil de l'énergie et des moyens matériels là où il est produit. En matière d'importations, on peut sans doute faire l'impasse sur la distinction et ne pas compliquer inutilement le dispositif. Et pour « l'importation » temporaires de touristes, les taxes d'aéroport pourront faire l'affaire (il ne serait pas juste de faire payer nos résidents leurs billets achetés ici surtaxés et d'accueillir en même temps chez nous des résidents extérieurs ayant acheté des billets non surtaxés !).

Cette taxe à l'importation « **personnalisée** » **selon le pays exportateur**, réévaluée régulièrement, serait réduite selon la part de facteurs environnementaux déjà répercutés dans les prix en vertu de la réglementation de ce pays (y compris sur ses propres importations, nécessairement), intégration qui nous serait démontrable au moyen d'audits physiques et comptables et de comparaisons internationales des réglementations. En particulier, les **échanges intra-UE** devront être soumis à cette taxation nationale si et seulement si le dispositif n'est pas appliqué de façon homogène et vérifiable à l'échelle du marché unique européen, puisque les mix énergétiques et électriques sont loin d'être aussi écologiquement vertueux dans tous les pays de l'UE.

Soumis à un tel dispositif, un exportateur opportuniste pourrait tendre à faire « remonter » sa production par un pays tiers plus sobre écologiquement. Si c'est une étape de la production qui est ainsi déplacée, le résultat va dans le sens souhaité. Si c'est uniquement une étape de transport et de stockage qui est ajoutée, cela montre l'importance de tenir compte des importations dans le bilan de chaque pays, et cela influencerait tout de même négativement (un peu) sur la consommation propre du pays hôte intermédiaire auquel incomberait forcément un coût du stockage et du transport.

En sens inverse, la détaxe de biens produits nationalement pour l'exportation vers certains pays « peu performants » en matière environnementale se discute. D'un côté, elle permettrait de rendre nos productions « écologiquement économes » financièrement plus attractives que sur notre marché national, donc de contribuer à rendre plus écologique l'économie de destination. D'un autre côté, elle contribuerait à détourner de la capacité productive nationale contre des devises étrangères permettant à leur tour d'acheter des produits distants d'une économie peu écologique. Si nous exportons moins, finalement, ce sera que nous consommons plutôt nous-mêmes une production devenue de meilleure qualité.

Accessoirement, un tel dispositif est neutre pour la consommation (locale ou importée) liée aux dépenses publiques, donc ne pénalise pas au premier ordre les services vitaux de la Nation par rapport à l'extérieur. L'évolution écologique des dépenses publiques ira simplement au même rythme que celui de l'économie nationale, puisque c'est essentiellement à celle-ci que l'administration achète.

Il est évident qu'un tel système générerait chez nous une inflation *relative* de certains biens et services (favoriser économiquement certaines activités et certains produits par rapport à d'autres est bien le but de la manœuvre) et vraisemblablement, vu le poids actuel des ressources fossiles dans nos économies, une inflation générale transitoire dont l'ampleur sera ajustée par la vitesse de ralliement de l'équilibre création/emploi des supports fiscaux et modérée par la redistribution du produit de la mesure.

> Questions à approfondir :

- à quel rythme augmenter le couple taxe/subvention (ou réduire le ratio crédits à consommer/crédits émis, dans un marché de permis) pour éviter un assèchement de la demande qui nuirait aux investissements nécessaires – entre autres – à décarboner l'économie et provoquerait une récession (manque de consommation → invendus → fermetures et licenciements → chômage) ? Alors que ce système, en revanche, motiverait les « bons » investissements et favoriserait l'emploi de la capacité humaine de travail ;
- la combinaison d'une taxe écologique et d'un mécanisme d'emploi en dernier ressort est-elle viable ? Spécifiquement, quel sera l'effet sur l'économie si le monopole régalién fixe simultanément les prix de deux actifs, le salaire minimum (en cas de mise en place de l'emploi en dernier ressort, cf. *Solidarité entre revenus*) et les ressources naturelles (à commencer par l'énergie carbonée, en première approximation) ?
 - o Si l'on voulait aller jusqu'à faire arbitrer entre le travail mécanique d'un homme (qu'on peut considérer comme sa « valeur ajoutée » minimale) ~ 0,5 kWh/j travaillé, et le travail mécanique fourni par le carburant ~ 2,5 kWh/L (pour 10 kWh/L thermiques), le litre de carburant devrait avoir un prix de 5 jours.hommes au salaire minimum ! Avec environ 300 gCO₂/kWh thermique soit environ 3 kgCO₂/L, le prix du carburant serait quasi-intégralement constitué d'une taxe carbone au tarif (au SMIC actuel) de 400 €/L carburant, de l'ordre de 150 €/kgCO₂. C'est très loin d'être réaliste (l'actuelle taxe carbone en France est à moins de 50 €/t), certainement exagéré (il y a des moyens renouvelables plus économiques que l'emploi d'un homme pour obtenir du travail mécanique de base) mais c'est un indice de combien l'économie est dépendante de l'énergie fossile ;
 - o Comment limiter l'inflation tout en maximisant le taux d'actifs maintenus dans l'emploi privé ? Faut-il au contraire ne fixer que le nouveau prix des ressources naturelles et laisser le prix du travail s'ajuster ?
- à long terme, l'énergie carbonée est-elle une métrique suffisante, capable de traduire indirectement l'essentiel des autres atteintes aux ressources naturelles, ou faudra-t-il adapter régulièrement ce prix à un « panier environnemental » combinant d'autres externalités (pollution à particules de l'air, pollution organique et acidification des eaux, pollution métallique des sols) ?

Énergie

Grâce aux capacités historiques hydroélectriques (désormais saturées) et nucléaires (à renouveler), la France bénéficie d'une électricité déjà peu carbonée. À montant équivalent des facteurs de production, un plus grand bénéfice environnemental résiderait aujourd'hui, au premier ordre, dans la réduction des besoins de l'habitat et du transport (seul vraie trajectoire de sobriété), complétée par la conversion de modes thermiques en demande électrique et, au deuxième ordre, dans la souplesse de la demande d'électricité (effacement intelligent, notamment pour s'adapter à la production des « renouvelables » soumis à aléa).

Planifier une architecture de la production d'électricité alignée avec les objectifs plus globaux de développement durable, notamment de l'habitat et des transports, ceux-ci n'étant pas qu'une question de mode de propulsion de véhicules mais également de besoin en transport en fonction de l'aménagement du territoire (cf. *Valorisation du monde rural et des villes moyennes*).

Cesser les subventions dédiées (et la taxe associée sur la consommation d'électricité) aux renouvelables qui ne sont plus innovants, comme l'éolien et le photovoltaïque : la rentabilité et la poursuite du déploiement de chacun devra se justifier au vu du coût complet, intégrant l'empreinte environnementale (notamment carbone

et minerais) via la fiscalité écologique générale, de leur cycle de vie. Leur production en fait des moyens bien moins renouvelables que leur seul « carburant marginal », impact encore aggravé par la nécessité de capacités parallèles de stockage pour lisser la fourniture nette par rapport à la discordance temporelle entre la production, imposée par les conditions météorologiques, et la demande. Imposer au contraire à leurs exploitants une provision pour démantèlement qui devra être versée lors de la construction ; cette provision pourrait se limiter au travail futur estimé pour démanteler, si les matériaux constituant se trouvent déjà grevés par la fiscalité écologique dès la fabrication.

Avec le même souci de limiter la distorsion du marché et de favoriser l'investissement responsable, éliminer du bénéfice de la production nucléaire historique les simples « traders d'électricité » pour le restreindre aux seuls exploitants réels de capacités de production raccordées au réseau. Abandonner les objectifs « forfaitaires » concernant les moyens de production d'électricité, à la rationalité économique douteuse, comme l'abaissement de la production nucléaire et la fermeture anticipée de centrales en état de fonctionnement : ces tâtonnements et postures seront avantageusement remplacés par le modèle économique cohérent découlant d'une fiscalité écologique simple.

Subventionner au titre de la fiscalité écologique :

- en creux (prix relatif plus bas puisque non carbonés), les flux de production renouvelable,
- sous forme d'avance remboursable grâce aux économies futures (sur une durée d'amortissement adaptée à l'équipement consommateur concerné), les investissements des consommateurs permettant de diminuer la demande énergétique ou de convertir des modes thermiques en modes électriques,
- sous forme d'avance remboursable sur le flux futur, les investissements des producteurs (y compris auto-producteurs) en capacités renouvelables de production thermique ou électrique,
- la R&D des technologies de production (réellement) renouvelables et celles de stockage d'électricité à faible empreinte environnementale,
- pour mémoire (hors sujet énergétique) : en flux, le carbone absorbé par des « puits de carbone » ; et en avances remboursables sur le flux futur, l'investissement dans le déploiement de telles capacités.

Le levier d'avance remboursable permet d'anticiper l'investissement tout en limitant la distorsion au marché à laquelle exposerait un régime de subvention « sèche » : l'efficacité économique-environnementale de subventions d'une sélection d'équipements ne serait approchée que par un foisonnement réglementaire et, encore, de façon très imparfaite et peu sensible à l'innovation. Rester au plus simple en laissant agir les dynamiques de marché, simplement grevées par une taxe environnementale à la consommation, différenciée en termes d'impact (cf. *Fiscalité écologique*).

Valorisation du monde rural et des villes moyennes

L'aménagement du territoire dans une logique de développement durable (sobriété énergétique, constructive, de transport etc.) et de valorisation économique (logements de meilleure qualité, commerce décentralisé par opposition aux grandes zones commerciales, industrie, activités de services avec télétravail au domicile ou en *coworking*) est un enjeu extrêmement transversal qui appelle une vision globale, « système », de la société. Parmi les leviers envisageables :

- **réglementer/taxer l'artificialisation des sols** (vs nouvelles zones résidentielles et grandes zones commerciales) et subventionner à l'inverse la dépollution (friches industrielles et commerciales voire résidentielles). Ce levier est peut-être fongible avec la fiscalité écologique (cf. *Enjeux environnementaux et énergétiques*) en tant que changement d'affectation de terrains ;
- favoriser la **mixité d'usage du foncier** (habitation, commerces, entreprises) de chaque quartier/secteur, pour lutter contre la spécialisation de vastes zones, autre facteur d'étalement péri-urbain : par exemple par des aides municipales à la rénovation de locaux dans des zones déjà trop spécialisées ou laissées en déshérence, à la fois de façon proactive et en interceptant les transactions d'achat de terrains et les permis de construire pour proposer d'autres implantations ;

- simplifier le **droit du travail** pour éliminer la tendance « présentéiste » excessive (focus sur le temps de travail, responsabilité étendue de l'employeur en matière de sécurité...) et, ainsi, **faciliter le télétravail partiel** lorsque c'est possible. Aux avantages personnels (gain de temps, moins de fatigue, souplesse de l'organisation du temps...) s'ajoutent des bénéfices en termes d'aménagement du territoire qui se cumulent : moins de pression sur les axes de circulation et les transports en commun ; emprise réduite de l'immobilier de bureau qui permettra à la fois de rendre des surfaces au logement et aux espaces publics et de se mélanger davantage aux autres usages du foncier, facteur d'un raccourcissement des trajets ;
- renforcer le **niveau de service (rapidité et fiabilité) des transports en commun** à l'échelle locale et départementale, dans le sens d'une augmentation de la fréquence et de la plage horaire de circulation, rendre plus sûre et agréable la pratique du **vélo** et introduire des services d'utilisation occasionnelle, tout ceci afin de proposer une alternative crédible à la voiture individuelle (indépendamment de la technologie et du modèle d'affaires de celle-ci) dans ces zones ;
- **simplifier la création et l'administration juridique des entreprises** (mesure plus générale), frein aux petites entreprises, davantage susceptibles d'émerger de façon dispersée sur le territoire que les plus grandes, aux moyens administratifs-juridiques plus « confortables », préférant les métropoles ;
- défiscaliser (foncier et successions) le patrimoine d'intérêt historique, déjà onéreux à restaurer et entretenir, facteur de valorisation touristique et de maintien de résidents dans le bâti traditionnel des villages et des bourgs (par opposition à des constructions neuves étalées) ;
- subventionner la valorisation de l'immobilier historique des centres des « petites et moyennes » communes, pour favoriser l'exploitation de commerces de proximité et inciter au regroupement résidentiel par opposition à l'étalement semi-urbain, à la fois grâce à l'effet commerces et en favorisant la restauration de l'ancien ;
- préférence réglementaire aux activités agricoles existantes en cas d'installation résidentielle ou commerciale nouvelle sur le territoire local. Par ailleurs, la *Fiscalité écologique* sur la consommation modérerait le risque de déstabilisation des activités rurales existantes par l'incursion de nouveaux résidents à fort pouvoir d'achat actuel et habitudes de vie très différentes.

Dans une certaine mesure, ces orientations s'appliquent aussi aux « grandes couronnes » des métropoles.

Logement, immobilier

Objectifs à la fois environnementaux et sociaux : répondre au besoin de logement en évitant d'accroître l'emprise du secteur, donc réduire la vacance des logements et l'étalement des constructions, en réduire les charges de fonctionnement, et faciliter la propriété.

Aider en trésorerie la rénovation énergétique de l'immobilier, en parallèle avec une « taxation écologique » de la pollution liée à la consommation d'énergie (ici pour le confort thermique). Il ne s'agit pas de diluer en effet d'aubaine de travaux non corrélés à la performance énergétique, mais d'avancer une partie du bénéfice futur en économies d'énergie afin de faciliter l'arbitrage en faveur d'un investissement plus précoce. Par exemple, différer ou étaler le paiement de la TVA après un délai permettant à l'occupant d'engranger le bénéfice relatif d'une moindre consommation d'énergie.

Faciliter la propriété et décourager la vacance des logements :

- supprimer les droits de mutation de l'immobilier ancien pour rendre le marché plus « liquide » (réduire l'enjeu de rentabilisation de frais fixe par une conservation plus longue) ce qui devrait élargir l'offre donc aussi faire baisser les prix ;
- bien distinguer le cadre des différentes taxes locales :
 - une taxe d'habitation pour financer les services publics locaux destinés aux résidents. En s'appliquant, bien qu'à taux réduit, aux propriétés non résidences principales, elle constitue une charge fixe pouvant inciter les propriétaires à les « mettre sur le marché » en les louant ou les revendant ;

- une taxe foncière grevant la propriété du terrain, mais indépendamment du caractère bâti ou non : ceci éviterait de favoriser l'étalement constructif du point de vue des collectivités et limiterait la marche fiscale lors de l'accession à la propriété.

Envisager une « aide sociale au logement » plus musclée allant jusqu'à remplacer le système « HLM » qui, d'une part, entretient la pénurie de l'offre privée qu'elle cherche à compenser, d'autre part, favorise la concentration de situations sociales difficiles, enfin, reste inégalitaire (ce dispositif est par construction en sous-offre) et propice aux détournements en faveurs. La restitution du parc au marché privé fera baisser le niveau des loyers du marché « normal », ce qui diminuera en retour le poids du logement dans le budget des ménages modestes donc le besoin en cette aide au logement initialement plus conséquente. Au second ordre, la pression moindre sur l'offre locative devrait ensuite permettre une transformation accrue d'habitation locative en habitation propriétaire.

Le maintien de l'**immobilier en général à un niveau de prix excessif par rapport aux revenus du travail** est lié à la **pénurie globale** sur ce marché ; le poids insoutenable d'un logement privé pour des ménages modestes, qui nécessite en l'état une aide publique ciblée, est d'abord une *résultante* de cette pénurie. C'est pourquoi il serait préférable de découpler :

- d'une part, des aides sociales évitant de distordre l'offre de logement se concentrant donc sur les demandeurs ;
- d'autre part, des incitations (notamment fiscales) à la rénovation, à l'occupation effective, sinon à la construction de logements. Construire ou rénover davantage puis louer doit être plus rentable que de maintenir une pénurie d'offre décente et des loyers excessifs. La décision d'investissement pourra être facilitée, par exemple, par un report du paiement de la TVA sur les travaux qui se verraient étalés à partir de la perception effective de revenus ;
- enfin, au croisement entre offre et demande :
 - une facilitation de la conversion de location en propriété : la propriété assure une plus grande sécurité à la famille occupante et incite à un meilleur entretien du logement,
 - des fonds de garantie mutualisée des loyers des ménages modestes, de façon à éliminer le risque de solvabilité et ainsi éviter leur éviction d'office dans l'appréciation des demandes de location.

L'autre bout du problème du logement dans le budget est le niveau des rémunérations. Les dispositifs d'aide aux bailleurs et aux locataires du système « logement social » sont indirectement un effort fourni par le secteur privé redistribué en son sein par l'intermédiaire du public, mais de façon bien plus compliquée qu'un relèvement équivalent de la rémunération du travail. L'allègement de la charge fiscale du travail (cf. *Fiscalité*), la relocalisation de la production industrielle et la revalorisation de l'agriculture raisonnée (cf. *Industrie*) seront des facteurs d'amélioration sur ce plan. En cible, l'ambition devrait être de pouvoir éliminer largement le besoin d'une aide sociale dédiée au logement par la suffisance des salaires et du revenu forfaitaire de l'emploi en dernier ressort, le cas échéant (cf. *Solidarité entre revenus*).

Industrie

Le caractère « essentiel » des activités doit être apprécié selon les finalités humaines auxquelles elles contribuent (et pas seulement la nature de la production), dans un esprit similaire à la pyramide de Maslow ; les fonctions les plus fondamentales devraient donner lieu aux productions les plus résilientes en termes de durée d'indisponibilité acceptable et de répartition géographique et capitalistique. Ambition : atteindre une production européenne autonome pour les finalités essentielles de la société : se nourrir, se loger, se soigner, communiquer et se déplacer, se défendre.

Il s'agit donc de relocaliser en Europe certaines productions industrielles, essentielles en termes d'approvisionnement et/ou stratégiques en termes d'innovation pour la transformation souhaitée de l'économie et de la société :

- production et stockage d'électricité décarbonés : solaire et éolien moins gourmands en métaux rares, nucléaire à sûreté passive et valorisation des déchets, meilleure valorisation de la biomasse ;
- conception passive des constructions et équipements économes ;
- moyens de transports (modes d'utilisation, véhicules et infrastructures) sobres et plus mutualisés ;
- agroalimentaire plus « bio » et moins transformé, optimisation des rendements en agriculture raisonnée et valorisation des variétés naturelles⁸ ;
- numérique : automatisation industrielle, hébergements numériques souverains et économes en énergie nette, nouvelles technologies de composants (voir plus bas dans ce paragraphe) ;
- biotechnologies : croisement de la biologie, de la physique (matériaux, composants), de l'ingénierie (équipements), des traitements de données massives, de la médecine... En s'attachant à protéger la dignité et l'identité naturelle de chaque personne, à éviter la privatisation de la connaissance du vivant, à respecter les barrières inter-espèces ;
- défense : cyberdéfense et renseignement, modes de propulsion moins dépendante des sources fossiles, moyens automatisés de surveillance, de combat et de logistique...

Les décisions pour ce faire vont relever majoritairement du privé. Le secteur public devra mobiliser un ensemble de leviers pour favoriser ces décisions :

- fiscalité écologique applicable y compris aux importations (cf. *Enjeux environnementaux et énergétiques*) ;
- fiscalité reportée du travail vers la consommation (cf. *Fiscalité*) ;
- plans d'investissements publics en R&D ou en production, selon le cas, dans les domaines de transformation de l'économie ;
- participations dans les entreprises stratégiques, en se souciant de concilier efficacité du marché et protection des intérêts souverains. Plutôt que de prendre des parts importantes dans le capital, amenant un poids pas toujours désirable de l'État dans les décisions d'entreprise, préférer leur acheter dans le cadre de partenariats de long terme, avec une participation marginale en valeur mais une « *golden share* » pour verrouiller les décisions stratégiques en matière de propriété du capital et de localisation des moyens de production ;
- réglementation en matière d'achats publics : préférence pour les productions nationales voire européennes selon la criticité « souveraine » du secteur concerné, établissement de partenariats de long terme entre État ou collectivités et entreprises ;
- objectifs de résilience (capacité à maintenir ou reprendre l'activité dans un délai) à des scénarios-types de crise, recommandés en général et imposés par secteur d'importance vitale.

Le numérique classique actuel est mené par US et Chine, l'économie numérique montre un effet *winner-takes-all* (à cause des effets de non-interopérabilité et d'externalités de réseau). Par conséquent :

- investir dans les services et les technologies logicielles d'hébergement de données différencié par la transparence sur l'utilisation des données et leur sécurisation démontrable par conception ;
- diversifier, et relocaliser en partie lorsque possible, les approvisionnements en composants de base – y compris les matériaux en jeu, ce qui représente sans doute la part la plus irréductible du problème – et constituer une filière européenne de recyclage quasi-circulaire des matériaux pour les équipements informatiques ;

8 Dans la recherche de l'équilibre entre rentabilité de la R&D des semenciers, droits des agriculteurs une exploitation « naturelle » pérenne, diffusion des connaissances et entretien de la biodiversité par la diffusion des variétés, on pourrait former un parallèle avec l'univers du développement logiciel (assimiler p.ex. semences de variétés paysannes, informations d'origine et code génétique à du code source ; semences de variétés certifiées à du logiciel compilé ; produits finaux à du service) et s'inspirer des modèles *open source* pour établir les licences/contrats voire certaines réglementations.

- lancer deux initiatives structurantes de R&D sur de nouvelles technologies numériques différenciées : d'une part, à composants pauvres en terres rares/métaux pauvres/métalloïdes rares, d'autre part pour l'informatique quantique. Fédérer CEA, STMico, Atos Bull, INRIA, Orange (Labs ex-CNET)... (retrouver la dynamique télécom des années 1970-85 suivant le « plan Calcul ») et faire émerger un « champion » européen de fabrication de composants à architecture ouverte (capables de devenir des standards de fait).

Action sociale

Solidarité entre revenus

Objectifs :

- « décence » des rémunérations à concilier avec incitation à l'effort individuel
- énergétique : valoriser le travail « simple » comparativement au travail énergivore (donc dont la production nécessite d'avoir accumulé un capital important au préalable)

Assurer un minimum vital + un matelas aux aléas, tout en simplifiant beaucoup la gestion de la solidarité :

- revenu de base forfaitaire journalier suffisamment élevé contre des travaux d'intérêt général en cas de non emploi (attention toutefois au risque de distorsion de l'économie privée : un TIG sera moins efficace qu'un professionnel prestataire mais marginalement gratuit pour les bénéficiaires du travail accompli) ? Ce mode d'intervention, notamment promu par le courant « néochartaliste », a l'avantage de permettre l'ajustement du déficit public au niveau optimal pour l'économie, par les propres mécanismes du marché ; il constitue ainsi, au lieu du chômage, le « tampon » contracyclique de stabilité des prix permettant de prévenir l'inflation. Il permet aussi de rapprocher d'un futur emploi privé ses bénéficiaires, donne un minimum de sens à leur temps « de travail potentiel » et procure évidemment, comme tous les dispositifs de soutien aux chômeurs, un revenu minimum de subsistance ainsi que les assurances sociales ;
- au-delà de ce minimum quasi-uniforme (modulo situation métropolitaine/périphérique/ultramarine, typiquement) de revenus, remplacer l'assurance chômage publique par assurances privées de maintien temporaire de revenus, cotisées sur le revenu (en abandonnant la complication inutile de parts employeur et salarié qui est une vue de l'esprit : c'est le brut qui coûte à l'employeur, le salarié devrait disposer de la totalité comme il l'entend) ;
- compléter par les aides ciblées aux personnes « non employables » car, par exemple, handicapées, subissant une affection de longue durée incompatible avec l'exercice de leur savoir-faire, ayant à charge une personne non autonome etc.

Solidarité entre générations

D'un point de vue économique, on peut distinguer simplement les situations successives : en instruction → actifs → retraités, consommant ou capables de rendre différents services (au sens large) publics.

Sachant qu'au premier ordre :

- les retraités ne consomment que ce qui est produit par les actifs aidés du « capital » (= immobilisations, travail différé) constitué alors qu'ils étaient actifs,
- les retraités ne bénéficient de l'aide que des actifs du moment, donc des enfants que les actifs de leur époque ont élevés ;

une redistribution juste irait :

- des actifs vers les retraités à proportion, d'une part, des efforts consentis en leur temps, d'autre part, de la production du moment ;
- des actifs avec le moins d'enfants vers ceux qui en ont le plus, à proportion des revenus.

Retraites : étant donné la discussion *supra* sur les *Finances publiques*, en l'absence d'effet réel du déficit et d'une virtuelle « dette inter-générationnelle », se concentrer sur le vrai problème qui est celui de la **production future** (nombre d'actifs et productivité par actif) **capable de répondre aux besoins des retraités à venir** en plus des actifs d'alors. Imaginer se contenter d'importer hors zone euro serait, outre une condamnation de l'industrie domestique, une illusion puisque la richesse monétaire, épargnée en euros ou émises par les États euro, serait dévaluée par rapport à l'étranger : l'étranger n'a de demande en euros que dans la mesure où il escompte un intérêt, au moins à terme, à acheter une production en euros ; personne ne voudra donc plus d'euros si l'Eurozone ne produit rien. Investir par conséquent :

- dans la politique familiale (cf. *Famille*),
- dans la productivité de l'industrie nationale, tirant parti des enjeux environnementaux (i.e. pas simplement produire beaucoup de piètre qualité en consommant beaucoup d'énergie et de ressources : accessoirement, viser l'accroissement dès à présent de la durabilité des biens matériels produits fera toujours un peu moins à produire lorsque les futurs retraités éprouveront la demande de certains de ces biens) – quand bien même ce serait, paradoxalement, au prix d'un soutien à l'industrie d'aujourd'hui par un allègement de la fiscalité et par des projets publics résultant en un déficit public accru ;

et conserver des retraites par répartition suffisamment généreuses pour contribuer à soutenir la production qui sera contemporaine de leur versement.

Famille

Les deux aspects impliquent en particulier un solidarité envers les actifs parents car la famille, par le réseau de forte solidarité et l'exemple de gratuité qu'elle constitue, et en tant qu'investissement dans la capacité de travail future (celle d'ailleurs qui fournira le travail dû, cf. *Monnaie*), est économiquement parlant un service privé mais d'utilité publique. Il est donc juste de l'aider à subvenir à ses besoins, accrus relativement par « unité de contribuable », en termes de logement, de subsistance, d'instruction, de loisirs – ceci en facilitant aussi bien le fait pour des parents professionnellement actifs de vaquer à leurs charges domestiques, que celui pour au moins l'un des deux, à son choix, de réduire voire arrêter son activité professionnelle pour s'occuper de sa famille. Cf. exemples de soutien social à la famille dans les pays scandinaves, pas seulement en aides mais surtout en services et en culture du travail.

Au-delà de l'aspect économique, comme expression ultime du principe de subsidiarité applicable entre Europe et États, État et collectivités locales, administration et secteur privé, personnes morales et particuliers, la famille doit être protégée et favorisée dans toutes les mesures publiques.

Promouvoir le mariage civil (communauté de destin assumée par un foyer, reconnu par la communauté) et créer un « service public de conseil conjugal et familial » réalisant, entre autres, une préparation recommandée au mariage civil. Outre les difficultés émotionnelles immédiates pour tous, à long terme pour les enfants, les séparations occasionnent une précarisation économique des familles, notamment par la pression induite sur le logement : besoin de davantage de logements, chacun plus petits mais de superficie cumulée accrue pour pouvoir héberger les enfants en alternance. La solidité des foyers est ainsi un enjeu d'intérêt général à la fois économique, social, de santé publique et moral.

Assurance santé

[NB : la fourniture des services de *Santé* est traitée séparément]

La couverture santé est un service public à faire fonctionner comme une assurance, avec une « responsabilité limitée » des sinistres :

- pas un monopole dans l'exécution : la concurrence améliore l'efficacité de gestion ;
- régulée dans son effet : panier de soins « essentiels » pour tous les résidents (motif tant de charité humaine d'accueil responsable – cf. *Immigration* – que de santé publique), soins « normaux » pour tous les mineurs/étudiants/travailleurs/retraités, soins « cosmétiques » exclus ;

- responsabilité dans la prise en charge : les quelques facteurs de risques volontaires mesurables (ex : sports extrêmes, tabagisme...) nécessitent surprime (comme pour les assurances emprunteur). En revanche le principe de solidarité s'oppose à toute différenciation de risque selon antécédents etc.

=> un régime unique d'assurance maladie réalisé par des opérateurs privés (mutuelles, assureurs) dont la concurrence s'exerce seulement sur la relation client et la couverture éventuelle de « soins cosmétiques ».

Financement : voir considérations à *Monnaie & Fiscalité*. Dans une mesure raisonnable, l'assurance santé peut être assimilée à un investissement d'intérêt public dans la filière santé. Pourquoi l'imputer plus spécialement sur la rémunération du travail ? Ce ne sont pas les travailleurs, mais la grande majorité des résidents, qui en bénéficient.

Droit : le bénéfice de la couverture « standard » serait accordé à toute personne *régulièrement* résidente sur le territoire, sous réserve de sa contribution adaptée à l'effort général : l'équivalent d'un mi-temps de travail (y compris dans l'éventuel service public d'employeur en dernier ressort, cf. *Monnaie* et *Solidarité entre revenus*) au moins serait demandé au titre de chaque parent du foyer, un temps plein par adulte non étudiant sans enfant à charge.

Point restant à étudier : Comment faire internaliser par les employeurs la prévention/santé au travail ?

- faire en sorte que l'employeur essuie les conséquences directes d'une prévention insuffisante :
 - pour la part « court terme » reflétée par les arrêts dus à l'activité, l'employeur subit déjà la perte de journées de travail,
 - l'imputation au travail ou non constitue une complexité inutile de la prise en charge des traitements médicaux éventuels pour le travailleur et même, parfois, une restriction qui lui est dommageable,
 - ce mode rend difficile la détermination de l'imputation des affections tardives et des causes liées à plusieurs emplois simultanés ou successifs ;
- faire en sorte que l'employeur subisse sur le long terme le coût d'une prévention insuffisante :
 - cotisation à une assurance obligatoire avec primes fonction du risque et de l'historique des incidents : même difficulté d'imputation, cette fois pour le calcul des primes d'assurance ;
 - là aussi, complexité inutile pour le traitement médical du travailleur ;
- privilégier les moyens extra-économiques : représentants du personnel, comparatifs publiés, certifications volontaires tenant compte du retour d'expérience local... ?

POUVOIRS PUBLICS

Missions & moyens de l'État

Quels classes de moyens d'action pour quels types de missions :

	régalien		autre intérêt général		
rôles	Opérateur régalien : l'État fait	Régulateur : l'État encadre/protège les tiers	Plateforme : l'État facilite	Services publics : l'État garantit*	Social : l'État compense
Moyens matériels	+++	+		++	

Opérations « de terrain »	+++	++	+	+++	
Réglementation	++	+++	+	++	+
Frais de fonctionnement (dont personnel de gestion)	++	+	+	++	+ (peut être traité comme un service public avec opérateurs autres)
Subventions			+	+	+++

* sans forcément « faire » par ses propres moyens. Il est même préférable qu'il s'en abstienne pour les missions ne justifiant pas économiquement (comme les réseaux physiques p.ex.) d'un monopole optimal. L'État ne devrait par ailleurs en assumer que la quote-part permettant l'égalité d'accès au service sur le territoire, y compris dans les situations marginalement non rentables ; l'essentiel étant plutôt payé par les bénéficiaires.

Plus l'État intervient (dépense) dans plus de domaines, plus le risque est grand de nuire à l'efficacité économique du secteur privé. L'auto-limitation du budget devrait être motivée par ce souci de servir à l'économie plus que de lui nuire ! et d'abord par l'équilibre numéraire du budget en monnaie nationale (voir *Monnaie*). Il semble plus important, à ce titre, de contenir la dépense publique que de maximiser les recettes.

Conserver de la LOLF 2006 la manœuvre générale consistant à les ressources par finalité. Abandonner la justification détaillée a priori pour des OKR (méthode *objectives & key results*) stratégiques et une justification a posteriori sur la valeur délivrée. Correspondance proposée des trois dimensions d'objectifs du cadre *Beyond Budgeting* avec les notions budgétaires usuelles :

- *ambition* = OKR stratégiques = objectifs parlementaires par « mission » du budget, construits avec les parties prenantes (publiques et privées) du secteur concerné, exprimés idéalement en effets réels obtenus vu des bénéficiaires plutôt qu'en livrables/sorties de processus (« *outcomes over outputs* ») ;
- *allocation* au niveau des autorisations d'engagement = alimentation des chaînes de valeur, périodiquement (1 à 3 fois/an) réévaluées ;
- *prévision* au niveau des crédits de paiement = suivi de l'exécution avec une bonne autonomie, permettant une conduite agile de l'activité.

Cela pourrait même s'avérer plus simple que dans le privé : si l'effet réel de chaque mission peut être évalué (c'est l'enjeu des OKR) ainsi que l'évolution du contexte d'action (besoin), les ressources de cette mission pourront être modifiées de façon indépendante des autres.

Sincériser le budget en le rendant hors taxes nationales (mesurer la dépense nette).

Territoire

Objectifs : rapprocher la décision des personnes impliquées, faire profiter à tous de l'expertise consentie par la collectivité.

Les nouvelles régions issues de la réforme de 2015 sont à taille peu humaine, tendent à la métropolisation (structuration de l'activité autour de quelques métropoles dans le pays, à comparer à l'Allemagne au tissu beaucoup plus réparti entre peu de métropoles nationales, de nombreuses grandes villes et des villes moyennes dynamiques) ; en outre, certaines sont un découpage administratif ne recouvrant pas une réalité historique ou géophysique. L'enchevêtrement actuel des régions (les entités élargies ayant conservé des structures des anciennes en y ajoutant les leurs propres) et des départements, dotés à la fois de structures autonomes et d'antennes étatiques, ces dernières comportant en outre des services départementaux,

« interdépartementaux », régionaux voire zonaux, est devenu illisible, d'autant que les missions et les projets peuvent se retrouver partagés entre plusieurs entités.

Il convient d'abord de distinguer les niveaux pertinents qui ne sont pas forcément les mêmes dans les deux sens de parcours de l'échelle géographique :

- *top-down* : en tant qu'unité de subdivision territoriale des moyens nationaux, les régions (surtout celles de 2015) sont soit trop grandes/éloignées de la population et de ses problématiques de terrain, soit superflues pour les projets d'importance nationale. Leur existence comme structures permanentes pourrait être limitée à la mise en commun de quelques moyens lourds de l'État mais, même ainsi et sauf pour certains moyens de défense, elles restent un peu vastes. Au contraire, les départements sont devenus un peu étriés pour les enjeux actuels. Des « provinces » s'étendant sur 2 à 4 départements actuels, selon la densité, pourraient être un compromis optimal remplaçant les deux niveaux ;
- *bottom-up* : les communes redeviendraient l'acteur essentiel des services publics locaux, retrouvant une latitude budgétaire conséquente (voir plus bas). Les communes constitueraient et doteraient (par financement et/ou mise à disposition d'équipements et de services) des structures mutualisées de réalisation en commun de missions récurrentes ou d'investissements :
 - en s'appuyant d'abord sur les zones naturelles (bassins, massifs...) complétés par les agrégations induites par les moyens de transport modernes, jusqu'aux « régions » esquissées plus haut,
 - certains regroupements permanents, d'autres temporaires (projet⁹, sorte de petite entreprise publique) ; une même commune pourra appartenir à plusieurs regroupements à finalités variées,
 - en évitant de morceler une même compétence (ou la compétence sur des domaines fonctionnels très interdépendants) entre le niveau municipal et le niveau communal. Le service public local devrait être conçu dans une logique de « guichet unique » destiné aux citoyens/résidents/entreprises au niveau le plus proche d'eux. Ainsi, la répartition des compétences entre les différents niveaux locaux serait transparente vis-à-vis des bénéficiaires, les structures de plus haut niveau se positionnant comme des délégataires de service mandatés par les communes. Cette « exigence » de simplicité de service inciterait à ajuster l'échelle de ce plus bas niveau à une étendue et à une population équilibrant proximité et spectre de services ;
 - progressivement, les communes qui auront choisi d'être rassemblées dans des regroupements pour l'essentiel de leurs services (ou certaines intercommunalités actuelles), car ayant souvent en propre une population permanente réduite, pourraient simplement fusionner et simplifier ainsi le dispositif : transformant ainsi une structure de coopération, pilotée par des élus délégués, en collectivité de plein exercice à exécutif directement élu. La France a un échelon municipal probablement trop petit d'un niveau d'échelle, en moyenne hors grandes villes, vu qu'elle héberge sur le papier la moitié des communes de l'UE à elle seule.

Principe du décideur-payeur : le niveau qui décide une mesure locale doit la financer donc, si ce n'est pas l'État lui-même, lever les taxes appropriées (responsabilité des organes élus)¹⁰. En finir avec les subventions et prélèvements croisés rendant illisibles tant la fiscalité que les investissements publics. L'État ou une collectivité régionale peut co-financer des projets locaux d'importance régaliennne en délégation de maîtrise d'ouvrage à la collectivité entreprenante, au lieu de financer les collectivités sur des critères discutables.

Néanmoins, deux allocations « égalitaires » de l'État aux communes seraient utiles : une en proportion du nombre d'habitants, une autre en proportion de la superficie, pour aider à la fourniture des services publics locaux aux résidents et des infrastructures d'aménagement et de réseaux.

9 Par des mécanismes de soule ou de redevance *a posteriori*, les investissements mutualisés seraient ouverts mais « protégés » d'un *free-riding* par des entités voisines souhaitant ultérieurement en bénéficier.

10 A cet égard, la suppression de la taxe d'habitation est irresponsabilisante pour la relation collectivité-administrés, alors que ce sont bien les habitants qui utilisent l'essentiel des services rendus par la municipalité et par les collectivités auxquelles elle appartient.

Administration

Capacités d'action décentralisée

Dans un monde devenu « volatil, incertain, complexe, ambigu » à cause, notamment, de la mondialisation et du numérique, il est grand temps de rompre avec la tradition française colberto-jacobine et d'opter pour une administration « agile » qui, seule, pourra apporter réactivité et résilience :

- des organisations structurées en services autonomes ayant chacun une mission lisible, pérenne à moyen terme (cf. hiérarchie de domaines plutôt que de personnes et distribution d'autorité entre rôles en sociocratie, organisations produit, chaînes de valeur & communautés de pratiques dans les concepts d'agilité à l'échelle) ;
- un *leadership* décentralisé : rendre ces structures décisionnaires dans leur périmètre d'action, ainsi que chaque rôle en leur sein (cf. *Beyond Budgeting* principes de direction, liaison bi-directionnelle entre cercles en sociocratie) ;
- une gouvernance des investissements favorisant l'autonomie et l'adaptabilité : allouer des ressources en flux aux services, évaluer et prioriser les initiatives, mesurer et adapter (cf. *Beyond Budgeting* processus adaptatifs, *Lean portfolio management* en agilité à l'échelle). Le paradigme de planification agile consiste à fixer ressources et durée pour une certaine mission, à injecter des besoins à remplir (d'ailleurs potentiellement évolutifs) et à obtenir ensuite le meilleur résultat possible, puis à itérer ; contrairement à la planification traditionnelle pour besoins immuables en environnement prévisible, qui décide de projets, les découpe en actions, y attachent des ressources ayant chacune leur propre calendrier et souvent partagées, en déduisent des échéances puis en contrôlent le « respect » ;
- exécution agile :
 - connaître les flux, limiter le travail en cours, minimiser les lots de travail, piloter les files d'attente (cf. *Kanban*),
 - incréments de valeur (plutôt le contenu qui s'ajuste que la durée), priorisation par la valeur pondérée par le délai (cf. *WSJF, weighted shortest job first*),
 - accepter la variabilité, chercher seulement à minimiser son impact économique final (et pas son occurrence),
 - spécifier par l'effet vu de l'utilisateur final, pour conserver en permanence celui-ci au centre de l'attention et préserver au maximum les options sur la manière de le satisfaire.

Culture collaborative

- des *servant leaders* (cf. *SAFe Lean-Agile leaders, Beyond Budgeting leadership*) soucieux de donner du sens et de faciliter la production, plutôt que des gestionnaires-contrôleurs du travail de subordonnés,
- un devoir de partager, un management visuel (afficher l'en-cours et les demandes en toute transparence à toutes les parties prenantes) : cf. *Kanban*,
- décision collective impliquant tous ceux qui devront contribuer à son application : cf. format des réunions en sociocratie et leur mécanisme de décision collective par consentement et résolution des objections (« *good enough for now, safe enough to try* »).

Dans un contexte de numérisation de l'action publique, adopter une réforme volontariste des organisations publiques (culture, procédures et compétences) et de leurs moyens informatiques pour rallier les meilleures pratiques « DevOps » du secteur :

- organisation en autonomie responsable de bout en bout de la vie de la gamme de produits/services remplissant une certaine mission, en relation la plus directe avec les utilisateurs/bénéficiaires,

- architecture informatique à couplage faible, tant des applications (API & microservices) que des réseaux (*zero-trust & cloud*),
- bonnes pratiques de qualité numérique (code géré en configuration, *test-driven*, sécurité à la conception et audits automatisés, déploiement automatisé, *infrastructure as code...*).

Gestion des ressources publiques

Finances :

- budgets distinguant (cf. *Beyond budgeting*, *Lean budgets...*) ambition, allocation et prévision/exécution (ainsi, alléger sensiblement la notion de justification au 1^{er} euro et *a priori* de la LOLF au profit d'un compte rendu au fil de l'eau de la valeur ajoutée sur chaque périmètre de mission), cf. *Finances publiques* ;
- structurés par finalités (comme en LOLF mais sans que les administrations n'y ajoutent des « gouvernances par nature » parasites).

Personnel :

- souplesse des statuts pour favoriser les allers-retours entre secteurs public et privé ;
- découpler encadrement hiérarchique (qui est un métier, lié à l'animation de communautés de pratique, au développement des compétences donc à la formation continue et au recrutement) et progression de carrière (qui devrait n'être qu'un résultat et un indicateur du développement d'une ou de plusieurs expertises et de la reconnaissance de la valeur par ses pairs) ;
- cesser d'indexer le travail sur un temps de présence : donner une vision, une mission propre, les moyens, et responsabiliser les travailleurs sur les résultats ;
- évaluer les équipes autonomes au regard de leurs objectifs collectifs, dans une perspective d'amélioration continue de l'équipe et de l'organisme et non de notation individuelle ;
- évaluer chacun sur son expertise et son utilité reconnue par ses pairs et autres parties prenantes, dans une perspective d'amélioration continue de l'agent et de développement de la qualité de la communauté dont il relève.

Éliminer les divers organismes publics redondants avec des administrations dont ils sont sous la tutelle souvent multiple : observatoires, hautes autorités etc. Les autorités indépendantes sont discutables car rendues politiquement irresponsables, alors que la mission régaliennne qui leur incombe est par définition « politique ». Simplifier les tutelles des établissements qui restent légitimes, car dotés de moyens opérationnels, quitte à modifier les domaines entre administrations.

Droit

Conception

Notre culture de droit positif romain pousse le régulateur à prévoir tous les moyens, les exceptions et les exceptions aux exceptions de manière a priori et tatillonne, au risque de perdre de vue l'objectif poursuivi et de paralyser l'intelligence des acteurs. Adopter un principe (plus anglo-saxon) de réglementer les finalités poursuivies, se devant d'être objectivement mesurables a posteriori, et en s'assurant de leur réalisme auprès des parties prenantes du domaine. Recourir à la responsabilité des professionnels pour établir un corpus de bonnes pratiques pouvant être valorisé en argumentaire a posteriori lors d'une éventuelle procédure judiciaire, tant de la part de parties lésées que de l'éventuelle administration contrôleuse. Mieux vaut juger quelques cas et le faire à la lumière de retours d'expérience réelle, que d'instruire l'intégralité des cas pour autorisation sur le fondement d'obligations théoriques ; bref, aller au résultat, sauf lorsque les risques sont inacceptables pour la collectivité.

La réglementation dérive depuis une dizaine d'années en faisant appel plutôt aux finalités des objets et des situations encadrés qu'à leur nature, tout en prescrivant des obligations de moyens. L'application du droit en

devient difficilement objective et prévisible, nuisant à l'efficacité de l'activité tant des opérateurs que de l'administration (et chargeant vraisemblablement davantage les juridictions administratives)¹¹.

En matière pénale, l'exigence d'objectivité découlant du principe d'État de droit devrait faire éliminer les cas où une « intention » est le fondement principal des poursuites. Toute violence doit être combattue, quel que soit (et non en raison de) sa cible, ainsi que tout appel explicite à violenter une personne donnée (ex : lynchage d'origine réseaux sociaux) ou des personnes au titre de critères donnés. A l'inverse, les observations voire critiques envers un courant d'idées ou la présence de comportements dans une communauté, tant qu'il n'appelle pas à des violences, ne saurait être un motif de répression. Les idées même critiquables, voire fausses, doivent être combattues sur le plan du débat, de la culture, de l'histoire et de la science (la confrontation de théories au faits et le détricotage de facteurs inter-reliés) ; la justice est là pour protéger les personnes, non les idées. Il est extrêmement dangereux de commencer à poursuivre l'expression d'opinions en tant que telles ; c'est d'ailleurs probablement inefficace sur le long terme et, inévitablement, propice à une inflation juridique, chaque « communauté » virtuelle qui se revendique d'une idéologie pouvant prétendre à sa propre défense ciblée.

Accessibilité

Rendre le droit mieux traçable et plus ouvert aux contributions : plateforme type « Git » ou « wiki modéré ». Les contributions et retours d'expérience des acteurs concernés pourraient ainsi être recueillis en continu. Ce mode d'exposition du droit compléterait la démarche de codification thématique et faciliterait la navigation entre des domaines en interface. Une vision « système » est nécessaire pour éviter de noyer les administrés sous des régimes multiples et des exigences incohérentes applicables à une même activité concrète. En cela aussi, la réglementation des activités par nature/situation objective plutôt que par finalité/intention est gage de simplicité et de cohérence/

Établir un service public de « justice amiable », mission (pouvant être par vacations) de professionnels du droit du domaine concerné susceptible d'apporter une réponse éclairée dans un court délai, relevant d'une procédure légère et à coût réduit pour le « justiciable de base ».

Vie politique

Parmi les causes du défaut de légitimité des gouvernants et du désintérêt des électeurs, nuisibles à la démocratie, quelques-unes sont soulignées ici :

- le défaut d'une culture scientifique qui permette de comprendre des problèmes quantifiés et oblige à confronter les hypothèses d'explication à la réalité des faits → cf. *Instruction*
 - manque consécutif de culture économique qui empêche les décisions éclairées,
 - manque de scientifiques et d'ingénieurs dans une classe politique et administrative dominée par les lettres et « sciences politiques », culture qui semble favoriser des approches de « pensée magique » (en substance, « Le législateur écrit, le ministre ordonna, et cela fut. » → cf. *Droit*)
- la facilité contre-productive de programmes politiques exprimés en effets souhaités, souvent consensuels (caricaturalement, « mieux vaut être riche et bien portant que pauvre et malade », « faire mieux avec moins », etc.) donc peu discriminants entre candidats, et ne donnant aucune légitimité populaire pour des mesures susceptibles de contraindre ou pénaliser certains dans un objectif

11 L'« attestation de déplacement » inventée lors de la crise Covid19 est un cas simple mais assez emblématique de cette dérive. D'une part, elle a déplacé la problématique de l'intelligence des finalités, à savoir la limitation et la protection des contacts interpersonnels, vers le respect désincarné de la règle mettant en jeu une situation trop générale (le fait de sortir) et la forme (avoir son formulaire) ; les sorties abusives sans protection (veille de la fermeture des bars, promenades en rangs serrés...) sont malheureusement le résultat prévisible d'une telle et ancienne infantilisation de la population. D'autre part, en dehors du seul véritable cas d'attestation – celui de l'employeur – elle n'apporte aucune plus-value démonstrative, n'étant que la mise sur papier d'explications qui pourraient être données sur-le-champ aux forces de l'ordre. Enfin, plusieurs notions des critères restant flous voire subjectifs, ont laissé une marge d'interprétation excessive aux autorités locales et aux forces de l'ordre, méconnaissant les principes d'égalité des droits et de légalité des délits.

théorique de bien commun. Il serait pertinent de traduire des convictions politiques en propositions différentes d'explications de situations et de « principes de moyens » pour produire tel effet : la démarcation des candidats se ferait alors sur les modèles proposés, la légitimité serait acquise à l'élu pour mettre en œuvre les moyens annoncés, et le jugement de l'action et de son succès (entier ou sur la bonne voie, capable de tenir compte aussi des aléas extérieurs) s'exprimerait par la réélection de l'élu ou de la ligne politique qu'il incarnait ;

- l'enjeu toujours national des élections qui induit une polarisation partisane, donc un décrochage de la proximité des candidats/élus avec la population qu'ils représentent, contraints à « faire carrière » dans un parti plutôt que d'exprimer leurs idées et de n'être en fonction qu'un temps dans une vie professionnelle « normale ». Diverses conditions pourraient y remédier quelque peu, par horizon croissant de faisabilité :
 - une limitation des mandats électifs (rémunérés, disons à partir de maire d'une petite ville ou président d'une intercommunalité) en nombre successif et en durée cumulée,
 - des élections municipales réparties entre chaque année, permettant de décorrélérer en grande partie les enjeux locaux de la conjoncture politique nationale,
 - un mandat présidentiel allongé mais non reconductible, aidant à penser long terme et sans conflit d'intérêt personnel, associé à des mandats de député répartis en plusieurs échéances régulières dans la durée d'un mandat présidentiel. Par exemple, la moitié des députés renouvelée tous les 2 ou 3 ans au cours d'une présidence de 8 ou 9 ans.

SERVICES PUBLICS

Instruction

Organisation

Service public éloigné de la nécessité d'un monopole. Inventer un régime hybride conciliant :

- la liberté des moyens : aménagements, recrutements, méthodes... avec l'idée d'une certaine « mise en concurrence » sur l'efficacité de la transmission des savoirs
- l'égalité des moyens entre zones et audience plus ou moins aisée.

=> des écoles gérées comme l'actuel privé/hors contrat mais financées par une subvention selon cycles et nombre d'élèves servis comme l'actuel public (qui est quant à lui renchéri par de forts coûts de structure). S'inspirer des *academies/free schools* britanniques des années 2010 qui montre un exemple intéressant de ce concept.

Réserver l'opération de ce service par l'administration aux situations de monopole naturel i.e. aux zones peu peuplées où la génération spontanée de responsables locaux ne serait pas réaliste. La gestion d'un parc territorial d'établissements dans ces zones prendrait alors la forme de services ad-hoc de la collectivité territoriale ou d'une délégation de service public.

Contenu

La faible efficacité de l'enseignement secondaire, par rapport à son coût, qui se prolonge par une regrettable homogénéisation sociale de l'enseignement supérieur depuis quelques décennies, a probablement son origine dans un échec du primaire à apporter des savoirs fondamentaux solides : lecture et écriture, arithmétique, repères historiques et géographiques. L'échec des « pédagogies constructivistes » constaté depuis 50 ans, le succès de plus rares expérimentations et leur explication par les neurosciences devraient orienter tous les enseignements vers les méthodes dont l'efficacité est prouvée :

- apprentissage syllabique de la lecture,

- pédagogie explicite et visuelle/expérimentale (cf. « méthode de Singapour » pour les mathématiques)
- apprentissage de repères systématiques à connaître de mémoire avant de se lancer dans des analyses transversales, des « projets » etc. (notamment en histoire et géographie, voire sciences naturelles)
- interaction et entraide entre les enfants, y compris d'âges différents, autonomie de pratique des exercices (cf. Montessori)

En lien avec la ré-industrialisation, valoriser et renforcer les métiers techniques (artisanat, ateliers de production, ingénierie) et les formations y préparant.

Santé

Reconcevoir le système d'administration de la santé autour de pôles de services vus du parcours de l'utilisateur (et pas d'abord des structures impliquées) :

- médecine de proximité : prévention, orientation, traitements courants et/ou au long cours... ;
- soins plus « invasifs » : examens lourds, chirurgie, support vital... nécessitant des « structures d'excellence » plus concentrées ;
- support au handicap, à l'âge, à la dépendance en général ;

ceci en décentralisant réellement la gouvernance des structures (aux régions « plus petites » évoquée au § *Territoire*) et en allégeant considérablement la supervision des structures et activités « de proximité ». En termes à la fois de supervision médicale allégée et de régime fiscal/social, éliminer pour les libéraux (comme d'ailleurs pour les indépendants en général et même les employeurs privés, hors du secteur médical) le gros des charges d'administration pour maximiser le temps qu'ils passent à exercer leur métier.

Public : abandonner la tarification à l'activité au profit d'un pilotage plus « agile » de la dépense (cf. *Capacités d'action décentralisée*). De fait, les investissements nécessaires pour la santé sont relativement rigides (formation longue des personnels, amortissement d'équipements de haute technologie) donc non pilotés au premier ordre par l'activité du moment : on allégerait donc le pilotage administratif en dotant des « chaînes de valeur » (correspondant typiquement à un type de soins donnés dans un secteur géographique donné) en personnel et matériel, en pilotant à court terme la priorité des activités (quels sont les soins ou typologies de patients pouvant être différés lors d'un pic de charge), à moyen terme l'allocation des moyens existants sur la base des files d'attente (demandes non honorées, délais d'attente avant prise en charge du patient, délais de réalisation des soins ponctuels comme les examens et les interventions) et à long terme l'investissement global en moyens nouveaux.

Soins aux personnes âgées dépendantes : viser le maintien à domicile le plus tardif par la conjonction des professionnels de santé libéraux et des services privés d'aide à domicile. On pourrait aussi aider à la rénovation ou au déménagement de familles désireuses d'héberger un parent âgé isolé. Enfin, imaginer des structures d'accueil structurées davantage comme des résidences coopératives que comme des cliniques, appuyées en matière médicale par des professionnels de santé libéraux ou salariés, selon la taille, et plus insérées dans la vie économique et sociale de la communes.

De façon générale, en matière éthique, revenir à la stricte notion de soins médicaux : guérir ou mitiger les effets de dysfonctionnements des processus biologiques naturels. Les soins de subsistance n'en sont pas (pas plus en situation de perte d'expression de la volonté qu'en toute situation de dépendance passagère), ni les techniques prétendant modifier le fonctionnement normal du corps humain.

Immigration

Accueillir seulement tant qu'on se donne les moyens et les limites de le faire *bien*, i.e. dans des conditions économiques viables pour les personnes concernées et dans des conditions culturelles permettant l'assimilation, donc viables pour notre société hôte :

- différencier, pour les flux et les critères, l'immigration temporaire de travail, de durée bornée, et l'immigration « définitive » :

- *L'immigration temporaire de travail* est à privilégier, à la fois pour limiter un certain déploiement culturel mais aussi parce qu'il ne serait pas juste de priver durablement les pays d'origine de leur main d'œuvre qualifiée ou simplement travailleuse : évaluer l'appel d'air généré par nos conditions d'accueil sous l'angle dont nous verrions, de notre côté, l'exode de travail de nos propres étudiants et travailleurs vers l'étranger. Avec cette précaution, faire valoir une préférence pour des qualifications, lieux de résidence ou activités en manque de main d'œuvre (ex : système de notation australien ou canadien pour les demandes de visa) ;
- *L'immigration définitive* devrait être réservée, d'une part, aux cas d'asile politique et/ou religieux ; d'autre part, à la conversion d'une fraction de l'immigration temporaire, pouvant justifier d'une bonne intégration sociale au bout de 5 à 10 ans par exemple : travail d'un des parents au moins, enfants à l'école sans problèmes de discipline, pratique convenable du français, volonté d'intégration montrée par différents facteurs (ex : choix des prénoms des enfants, implications bénévoles, usages vestimentaires etc.).
- Pour les cas répondant aux critères d'immigration « définitive » et le désirant, c'est la *naturalisation* française qui devrait être visée, après avoir résidé sans problèmes pendant une certaine durée (autour de 10 à 15 ans). Le « droit du sol », conçu au départ comme un facteur favorisant l'assimilation, est une bonne chose dans ce cas et devrait donc être réservé aux enfants des familles répondant aux critères d'immigration définitive, esquissés ci-dessus (les parents et les enfants nés avant les délais évoqués ayant vocation à être naturalisés par la suite, au bout du second délai). Toujours dans ce cadre, lors de la naturalisation ou d'une naissance française par droit du sol, il conviendrait d'imposer le renoncement à la nationalité d'origine. Au contraire, le droit du sol et le renoncement à la nationalité d'origine ne s'appliqueraient pas aux bénéficiaires d'une immigration temporaire de travail qui n'aurait pas été convertie, sur justifications, en immigration définitive ;
- flux limité selon l'éloignement objectif des cultures d'origine avec notre modèle de société. Pour réussir, une intégration *a priori* plus délicate nécessite un brassage beaucoup plus progressif pour éviter les phénomènes communautaires, sociaux comme géographiques ;
- de notre côté, cet aspect culturel, fondamental et aujourd'hui négligé, suppose notre aptitude à proposer un modèle de société « positif » et à assumer des choix de mode de vie reconnus sans timidité comme désirables et supérieurs *pour nous* (i.e. selon nous et pour s'appliquer à nous) ; soit tout le contraire de pseudo-valeurs que nous n'assumons pas chez nous sous prétexte de ne pas les concevoir autrement qu'universelles et, partant, de ne pas savoir reconnaître la juste place des traditions particulières, philosophiques, religieuses, culturelles et artistiques, politiques et juridiques, qui ont formé notre nation.

En parallèle, investir massivement dans la formation linguistique et des rudiments civiques (droits et devoirs civils, cadre juridique du travail et des prestations sociales) de l'ensemble des personnes accueillies, y compris les adultes et y compris ceux, parmi eux, qui restent au foyer. La capacité de chacun à s'insérer rapidement avec autonomie dans la vie sociale et économique et, pour les parents, de suivre un minimum les progrès scolaires de leurs enfants, est aussi un facteur important d'intégration.

Lutter contre les mainmises communautaires locales par une combinaison de Sécurité intérieure vigoureuse et de transformation de l'urbanisme (*Logement, immobilier, Valorisation du monde rural et des villes moyennes*).

SÉCURITÉ

Géopolitique et Défense¹²

Avoir une grille cohérente pérenne pour notre positionnement dans le monde, impose de la fonder d'abord sur nos intérêts pratiques de court et longs terme, avant les tentatives d'imposer à l'étranger des « principes » qui peuvent ou non être soutenus par les peuples concernés et occasionner pour nous des intérêts contradictoires dans le temps ou dans l'espace (sans pour autant les ignorer, mais à concevoir plutôt en politique d'influence multi-factorielle sur le long terme).

Alliances : « *une nation n'a pas d'amis, elle n'a que des intérêts* ». L'Europe, dans son acception d'étendue historique d'une civilisation millénaire, doit être pensée comme puissance face à d'autres puissances se voulant dominantes dans le monde et n'hésitant pas, pour cela, à mobiliser leurs forces militaires, diplomatiques, industrielles, financières et culturelles.

Corollaire de la politique industrielle : sécurité des approvisionnements : importations ou gisements outre-mer des ressources naturelles, importation des produits manufacturés critiques pour les secteurs stratégiques.

Des études économiques [réf. à retrouver] ont montré que l'investissement public dans les équipements de défense se traduisait par un facteur de l'ordre de 2 en retombées économiques nationales. La Défense est donc un poste sur lequel il n'est pas judicieux de rogner dans un contexte d'accroissement des menaces notamment l'affirmation de puissances mondiales, et dans une perspective de réindustrialisation nationale et européenne.

Organisation interne : revenir au principe « une mission, un chef, des moyens » plutôt que la spécialisation de services par nature des activités, dont on doit mobiliser et synchroniser une variété rédhitoire pour accomplir la moindre réalisation de valeur finale. Rassembler des spécialistes peut être bénéfique pour développer leurs compétences et leurs méthodes, mais les doter d'une hiérarchie à impliquer dans sur chaque participation à une action voire, pire, d'un budget propre, éloigne leur action des besoins finaux – voir § *Administration/Capacités d'action décentralisée*.

Sécurité intérieure

Frontières : une défense en profondeur :

- dans les pays d'origine et d'embarquement, déjà, pour l'enregistrement des demandes et surveillance des filières clandestines,
- à l'entrée sur le territoire de l'UE,
- à l'entrée sur le territoire français et à la sortie du territoire,
- pendant la résidence sur le territoire.

Espace public en général et quartiers sensibles en particulier : approche multi-factorielle, les mesures policières/judiciaires venant en complément d'autres politiques nécessaires (cf. *Principes généraux : une vision de la société et du rôle de l'État, Territoire, Immigration, Solidarité entre revenus*). Accroître les effectifs et les moyens lourds pour rétablir l'ordre, mais sans négliger le combat culturel (avoir des valeurs positives de société à promouvoir) et la sécurité continue des lieux publics permettant de nouveau aux « passants honnêtes » d'exiger le civisme des comportements, de dénoncer les comportements provocateurs, communautaires ou délictueux.

Continuité entre les trafics « ordinaires », l'insécurité dans l'espace public, les trafics d'armes et financiers, enfin l'endoctrinement, l'approvisionnement et l'abri des candidats terroristes. Le « terrorisme » se rapporte seulement à la finalité de l'action criminelle, sa nature étant la violence armée allant jusqu'au meurtre ainsi que la trahison pour les nationaux dotés par des puissances étrangères ou privées nuisibles.. La visibilité

12 Idées limitées ici à quelques considérations générales, en vertu d'un devoir de réserve en la matière.

médiatique d'une dimension ne doit pas faire négliger les autres. Déloger et désarmer la délinquance « locale » sera un levier, tant de la sécurité ordinaire que de la prévention du terrorisme.

Maîtrise des risques

Ne pas cumuler dans un même secteur obligations réglementaires de moyens et de résultat :

- pour les risques majeurs d'importance nationale, consentir à la formation d'une expertise technique forte au sien de l'État est la condition pour réglementer intelligemment les moyens
- pour le reste, fixer les objectifs de résultat et laisser les acteurs du secteur développer les meilleures pratiques.

Corriger la perception du principe de précaution, à réserver aux situations dont on ne sait pas encore évaluer les risques (nature, conséquences ou vraisemblance). Pour les situations connues (par des études de R&D, le retour d'expérience, etc.) c'est la maîtrise des risques qui est la bonne approche : $(\text{valeur directe} + \text{urgence} + \text{potentiel} - \text{risque}) \div \text{coût}$; et ceci sans omettre de comparer le rapport valeur/coût de l'action candidate avec celui encouru « si l'on ne change rien », ne pas faire étant aussi à évaluer comme une décision.

Gestion de crise

Pilotage de crise = Coordination centrale stratégique d'initiatives locales et de mesures réparties des administrations & collectivités, alignées par des objectifs nationaux et des effets mesurables à viser, fréquemment réévalués.

- décomposer le problème en couches correspondant à des fonctions/facteurs indépendants au 1^{er} ordre ordre, appelant donc des moyens distincts, liés par un modèle du phénomène ;
- mesures spécifiques pour affiner la connaissance des paramètres non quantifiés voire incertains du modèle ;
- une approche OKR du pilotage public :
 - mesurer la "performance" actuelle de chaque facteur
 - fixer une cible chiffrée à chacune pour l'étape à venir (c'est la stratégie de gestion)
 - prendre les mesures « régaliennes » nationales et locales
 - indiquer le cap pour que les acteurs privés/locaux contribuent avec une autonomie d'action, néanmoins alignée grâce à la communication sur les facteurs et les objectifs correspondants,
 - réexaminer la pile de facteurs au vu du résultat des actions, des difficultés rencontrées et des propositions émanant du terrain ;
- les cibles chiffrées, liées entre elles par un modèle du problème, permettent de déduire de façon transparente (plutôt que de fixer velléitairement) une borne dans le temps et dans l'espace à l'exercice de chaque mesure contraignante ou coûteuse. Ce principe évite de se retrouver « piégé » dans une mesure sans avoir déterminé, lors de la décision, quels seront les critères pour la lever (atteinte d'objectifs ou surveillance du coût induit par rapport au bénéfice obtenu).

Leader interministériel dédié, tel un commandant d'opération, avec une chaîne fonctionnelle s'inspirant des cellules « Jx » des états-majors de l'OTAN, et en particulier une cellule amélioration continue/retour d'expérience.

Structurer le bénévolat civique en une véritable garde nationale (absorbant entre autres l'actuelle réserve civique) à deux composantes, territoriale pour les missions générales et sectorielle pour les missions expertes.

SÉLECTION DE SOURCES D'INSPIRATION

NB : le rédacteur ne prétend pas refléter fidèlement les positions tenues par ces sources, ni n'en cautionne nécessairement l'intégralité.

Economie

Courant de macroéconomie post-keynésienne « néochartaliste », dont blogs [MMT France](#), [frapper-monnaie](#), [W. Mosler](#), [B. Mitchell](#), notamment :

- [The Seven Deadly Innocent Frauds of Economic Policy \(Warren Mosler\)](#), [The Natural Rate of Interest is Zero \(W. Mosler\)](#), [Full Employment and Price Stability \(W. Mosler\)](#)
- [Devises, l'irrésistible émergence de la monnaie \(Jean-Baptiste Bersac\)](#)
- [article de Marc Lavoie](#) se concentrant sur l'explication de la monnaie par les mécanismes de compensation et de règlement.

Ce qui rend convaincante cette explication des finances publiques, c'est quelle se fonde sur la pure logique comptable macro-économique, sans faire intervenir aucun modèle hypothétique du comportement des acteurs. Elle éviterait beaucoup de retards et d'erreurs, et rendrait le sujet plus lisible donc démocratique.

Développement durable

- The Shift project : [9 propositions pour décarboner l'Europe](#) et, entre autres, le [Guide pour une mobilité bas carbone](#). Carbone 4, publication [Faire sa part](#) ;
- [blog de J.-M. Jancovici](#) et son [cours Energie-climat de l'école des Mines](#) qui met l'accent sur la lecture physique, plutôt que simplement financière, des flux dans l'économie.
- Rapport n° 1990 de l'Assemblée nationale sur la transition énergétique, annexe 18 au rapport pour la loi de règlement du budget 2018
- Courant pour une écologie humaine : [Manifeste](#) et série [La société de bien commun](#)
- article [La propriété intellectuelle et le domaine commun en biologie : la source libre et au-delà](#), Krishna Ravi Srinivas

Management 3.0

- supports du forum [Agile en Seine 2019](#)
- OKRs (par exemple, sur le blog assez pédagogique de [Felipe Castro](#))
- principes [Beyond budgeting](#)
- sociocratie, p.ex. [Sociocracy4all](#) et [Sociocracy 3.0](#)
- cadre [SAFe](#), notamment les thèmes *leadership/culture d'entreprise* et *portfolio management*
- *The Principles of Product Development Flow (Donald G. Reinertsen)*

Instruction

- une présentation de la pédagogie [Montessori](#)
- une expérience pratique, adaptée à partir de Montessori pour un contexte moderne et étayé scientifiquement : [Les lois naturelles de l'enfant \(Céline Alvarez\)](#)
- Propositions de l'association [SOS Education](#)
- Publications [la Librairie des écoles](#) dont la « [méthode de Singapour](#) »